

**Partie 2 - RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES
COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
2024**

Chers Associés,

Nous allons maintenant vous présenter les comptes consolidés de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Il est rappelé que la Société forme, avec ses filiales, un groupe ayant opté pour le régime dit d'intégration fiscale des groupes codifié aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

Cette dernière se charge notamment d'assister et de contrôler les sociétés filiales dans leurs choix stratégiques de développement, leurs orientations commerciales, leurs investissements afin que ceux-ci soient conformes à la politique du Groupe.

I. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2024, le périmètre de consolidation du Groupe constitué par la Société et ses filiales est, en pourcentage d'intérêts détenus par la société holding, le suivant :

Périmètre	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation	Capitaux propres sociaux (en K€)	Résultat net social (en K€)
2J2N	100,00	100,00	IG	1 818	-90
Groupe Odealim	100,00	100,00	IG	350 454	8 794
AssurCopro Paris	100,00	100,00	IG	34 731	6 976
AssurCopro Sud	100,00	100,00	IG	29 851	5 988
APC Courtage	100,00	100,00	IG	1 995	858
Artémis Ambitions	100,00	100,00	IG	61 824	8 842
Artemis Courtage	100,00	100,00	IG	13 292	-2 404
AssurGérance	100,00	100,00	IG	1 102	454
Bessan Assurances Courtage	100,00	100,00	IG	1 960	1 752
Odealim JBSA	100,00	100,00	IG	6 845	1 999
Cameron Newco	100,00	100,00	IG	498 229	-3 956
Cautioneo	75,51	100,00	IG	-1 464	-342
Courtage De France Assurances	100,00	100,00	IG	1 994	1 044
CGR	100,00	100,00	IG	4 166	115
CII	100,00	100,00	IG	-1 702	-531
Cipse	100,00	100,00	IG	2 777	483
Corim	100,00	100,00	IG	956	28
Digital Insure Services	82,93	100,00	IG	3 101	1 484
Euodia Finance	100,00	100,00	IG	-522	-1 387
Euodia Courtage	100,00	100,00	IG	-488	-1 926
Mon Courtier D'Assurance	100,00	100,00	IG	1 353	-5
Fidesimmo Lyon Est	40,00		ME	97	51
Global Assure	100,00	100,00	IG	-891	-396
Gescopim	39,47		ME	227	67
Gescopim Prevoyance	39,47		ME	259	170
Global Risk Assurances	100,00	100,00	IG	210	188
Insor	100,00	100,00	IG	1 601	524
Interassurances	100,00	100,00	IG	-750	-1 259
Brun & JCD	100,00	100,00	IG	2 388	997
JNH GP	100,00	100,00	IG	-1 487	-279
Mon Assureur	75,00	100,00	IG	772	244
Digital Insure	100,00	100,00	IG	80 917	-30
NousAssurons.com	39,47		ME	4 282	853
Neodomos	75,00	100,00	IG	994	391
Odeon BidCo	100,00	100,00	IG	170 499	-77 551
Odeon PikCo	100,00	100,00	IG	311 914	-21
Odeon TopCo	100,00	100,00	IG	319 062	6 455
Preconys	100,00	100,00	IG	-21	-1
Roseline Brun	100,00	100,00	IG	851	196
Ripert de Grissac	100,00	100,00	IG	3 679	513
Rescue Finance	100,00	100,00	IG	-139	-53
SCA Brun	100,00	100,00	IG	9 632	1 191
Entreprendre l'Avenir - Simplis	68,59	100,00	IG	1 014	825
Odealim Caraïbes	100,00	100,00	IG	366	365
Valorama	100,00	100,00	IG	5 174	4 164

Toutefois, nous précisons que la société OVYA PATRIMOINE appartenant au sous-groupe EUODIA, ainsi que les sociétés ALBR, SCI MAXIM, ASSUR'PREPA, ODEALIM IMMOBILIER PRO, IMMO ASSURANCES, EASYBEE (STELLO), LYA HOLDING et LYA PROTECT ne font pas partie du périmètre de consolidation du Groupe au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

II. ACTIVITE DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que la Société contrôle, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, dont le détail vient d'être communiqué au titre de la partie « VII – FILIALES ET PARTICIPATIONS » du rapport de gestion sur l'activité de la Société, contenant les informations relatives à l'activité et au résultat des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous vous rappelons que ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

III. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-16 du Code de commerce, le groupe ODEON TOPCO a établi, selon les méthodes prévues à l'article L. 233-18 du même Code, des comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation.

Les comptes des sociétés dont le Groupe ODEON TOPCO détient directement ou indirectement le contrôle exclusif ont été consolidés par intégration globale. Celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable ont été consolidées par mise en équivalence.

Il est rappelé que les comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2020-01. Les bilans et comptes de résultats font, le cas échéant, l'objet de retraitements indispensables à leur présentation.

Il est rappelé que les éléments financiers sont présentés en milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires net du groupe ODEON TOPCO est de 183.724 K€.

Le total des produits d'exploitation est de 192.387 K€.

Les charges d'exploitation ont atteint un montant global de (175.311) K€.

Le résultat d'exploitation ressort pour un montant de 17.075 K€.

Compte tenu des éléments suivants, à savoir :

- du résultat financier pour (80.207) K €
- du résultat exceptionnel pour (1.826) K €
- de l'impôt sur les résultats pour 485 K €

Le résultat net consolidé ressort pour un montant de (64.415) K€.

Enfin, au titre des frais de Recherche & Développement, le groupe a bénéficié d'un montant de crédit-impôt recherche de 319.547 €.

IV. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE – PERSPECTIVES D'AVENIR

Les sociétés du Groupe entendent par conséquent et dans l'ensemble poursuivre le développement de leur activité.

Il est également précisé que des opérations de fusion-absorption sont en cours à ce jour à savoir :

- Absorption de la société RESCUE FINANCES par la société ARTEMIS COURTAGE ;
- Absorption de la société CABINET RIPERT DE GRISSAC par la société ODEALIM ;
- Absorption de la société COURTAGE DE FRANCE par la société ODEALIM ;
- Absorption de la société ALTHACS par la société AERIAL ASSURANCES.

Les opérations de fusion-absorption sont affectées d'un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2025.

V. EVENEMENTS MARQUANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il est rappelé que la société ODEALIM détient, depuis le 26 mars 2025, la totalité du capital social de la société AERIAL ASSURANCES, SAS au capital social de 100.000 €, dont le siège social est situé au 27-29 rue de Bassano - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 795 668 et de la société ALTHACS, SAS au capital social de 100 €, dont le siège social est situé au 14 rue Michael Faraday - 49070 BEAUCOUZE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 884 693 144.

La société ARTEMIS COURTAGE détient, depuis le 20 mars 2025, la totalité du capital social de la société HK CONSEIL, SASU au capital social de 50.000 €, dont le siège social est situé au 14 rue Voltaire - 54400 LONGWY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brieux sous le numéro 497 529 289.

Aucun autre évènement marquant n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

VI. ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE

Les sociétés du Groupe, exceptées les sociétés qui ont une activité de holding et de prestations de services, ont une activité de courtier en opérations de banque et services de paiement, ainsi que toute prestation d'intermédiation en opérations de banque et démarchage à caractère bancaire et financier, dont, notamment, toutes prestations relatives à l'activité de courtage en prêts immobiliers, toute prestations d'intermédiation en assurances et, notamment, toutes prestations relatives à l'activité de courtage en assurance, et, plus généralement, conseils en assurances et financement de l'immobilier (dont notamment la conception, la vente, la gestion de solutions d'assurances immobilières).

6.1. Cession – Acquisition du Groupe

Au cours de l'exercice 2024, plusieurs opérations de restructuration interne ont été réalisées, notamment par voie de fusion-absorption et/ou de transmission universelle de patrimoine entre certaines sociétés du Groupe.

A toutes fins utiles, nous vous rappelons que :

- Sur la société ODEALIM

La société ODEALIM a constitué, le 23 août 2024, la société **ODEALIM IMMOBILIER PRO**, SASU au capital social de 1.000 €, dont le siège social est situé au 14 rue de Richelieu - 75001 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 932 286 917, dans laquelle elle détient la totalité du capital social.

- Sur la société ODEON BIDCO

- ✓ Suivant un contrat d'acquisition en date du 23 décembre 2023 et un avenant du 19 mars 2024, la société ODEON BIDCO a acquis une partie des titres de la société 2J2N, SAS au capital social de 53.670 €, dont le siège social est situé au 131 Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 813 959 046 soit 2.677 actions.

Dans ledit contrat d'acquisition, il a également été apporté par les vendeurs, par voie d'apport en nature, les titres restants de la société 2J2N, susmentionnée, soit 2.690 actions aux sociétés suivantes :

- **ODEON MINCO 3**, SAS au capital social de 1.220.924,54 €, dont le siège social est situé au 14 rue de Richelieu - 75001 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 917 787 467, à hauteur de 320 actions,

- **ODEON MINCO 4**, SAS au capital social de 6.626.047,45 €, dont le siège social est situé au 14 rue de Richelieu - 75001 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 917 716 573, à hauteur de 2.370 actions.

Les titres de la société 2J2N détenus par les sociétés ODEON MINCO 3 et ODEON MINCO 4 ont été apportés par voie d'apports successifs aux sociétés **ODEON TOPCO**, puis **ODEON PIKCO** et, enfin, à la société **ODEON BIDCO** suivant plusieurs traités d'apports en date du 22 mars 2024. La société ODEON BIDCO est donc devenue, à compter de cette date, associée unique de la société 2J2N.

Par voie de conséquence, les sociétés du groupe « EUODIA », lequel est constitué de six (6) sociétés désignées ci-après, toutes détenues intégralement par la société 2J2N susmentionnée, appartiennent désormais au Groupe et notamment :

- **EUODIA FINANCE**, SAS au capital social de 40.500 €, dont le siège social est situé au 131 Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 519 412 571 ;
- **FINANCEZMOI**, SAS au capital social de 1.000 €, dont le siège social est situé au 131 Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 814 411 088 ;
- **PRECONYS**, SAS au capital social de 50.000 €, dont le siège social est situé au 4 rue Eugene Savoye - 25000 BESANCON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Besançon sous le numéro 822 710 752 ;
- **A.D.P. CONSEIL**, SAS au capital social de 15.245 €, dont le siège social est situé au 131 Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 411 076 409 ;
- **LA FAMILLE DES 8**, société par actions simplifiée au capital social de 20.000 €, dont le siège social est situé au 131 Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 535 321 137 ;
- **EUODIA COURTAGE**, SAS au capital social de 3.000 €, dont le siège social est situé au 131 Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 814 211 850.

La société 2J2N détient également 51 % du capital social de la société **OVYA PATRIMOINE**, SAS au capital social de 1000 €, dont le siège social est situé au 131 Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 907 797 013.

Toutefois, nous vous rappelons que les sociétés FINANCEZMOI, A.D.P. CONSEIL, et LA FAMILLE DES 8 ont été absorbées par voie de fusion avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2024 respectivement par les sociétés 2J2N, EUODIA COURTAGE et PRECONYS susmentionnées.

Il est également précisé que la société OVYA PATRIMOINE du sous-groupe EUODIA ne fait pas partie du périmètre de consolidation du Groupe au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

- Sur la société CAMERONE NEWCO

Suivant un contrat d'acquisition en date du 23 septembre 2024, un premier avenant de la même date et un second avenant en date du 1^{er} octobre 2024, la société CAMERONE NEWCO a acquis la totalité des titres de la société **CIPSE CENTRE INTERPROFESSIONNEL DE PROTECTION SOCIALE ET D'EPARGNE**, SAS au capital social de 10.000 €, dont le siège social est situé au 1 B Rue Mornay - 75004 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 447 891 847, soit 1.000 actions.

La société CAMERONE NEWCO a constitué, le 14 novembre 2024, la société **ALBR**, SASU au capital social de 1.000 €, dont le siège social est situé au 14 rue de Richelieu - 75001 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 937 613 933, dans laquelle elle détient la totalité du capital social.

Depuis la clôture de l'exercice, nous vous rappelons l'acquisition par la société ARTEMIS COURTAGE des titres de la société HK CONSEIL susmentionnée en date du 20 mars 2025, ainsi que l'acquisition par la société CAMERONE NEWCO des titres des sociétés ALTHACS et AERIAL ASSURANCES susmentionnées en date du 26 mars 2025, par voie d'apports successifs.

- Sur la société ENTREPRENDRE L'AVENIR

Le 6 décembre 2024, la totalité du capital social de la société **EASYBEE**, société par actions simplifiée au capital social de 181.117 euros, dont le siège social est situé au 21 rue de Madrid – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 824 963 490 a été acquis par la société ENTREPRENDRE L'AVENIR.

La société EASYBEE n'est pas consolidée, compte tenu de son incidence non significative sur les comptes.

- Sur la société DIGITAL INSURE

La société DIGITAL INSURE a cédé la totalité de ses actions qu'elle détenait dans la société **F.ASS.T**, société par actions simplifiée au capital social de 19 167 €, dont le siège social est situé au 116 rue du Capitaine Favre – 16000 Angoulême, immatriculée au RCS d'Angoulême sous le numéro 832 017 446, soit 5,8 % du capital social. Cette société n'a pas fait l'objet de consolidation compte tenu de son incidence non significative sur les comptes.

Le 21 février 2024, la société DIGITAL INSURE a également cédé la totalité de ses actions qu'elle détenait dans la société **SO-SOFT**, société par actions simplifiée au capital social de 146 333 euros, dont le siège social est situé au 56 Chemin du Rampeau – 38560 Jarrie, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 844 923 391 soit 70 % du capital social.

6.2. Variations du périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes ont intégré le périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024 :

- **2J2N**, SAS au capital social de 53.670 €, dont le siège social est situé au 131 Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 813 959 046,
- **CIPSE CENTRE INTERPROFESSIONNEL DE PROTECTION SOCIALE ET D'EPARGNE**, SAS au capital social de 10.000 €, dont le siège social est situé au 1 B Rue Mornay - 75004 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 447 891 847,
- **EUODIA FINANCE**, SAS au capital social de 40.500 €, dont le siège social est situé au 131 Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 519 412 571,
- **EUODIA COURTAGE**, SAS au capital social de 3.000 €, dont le siège social est situé au 131 Avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 814 211 850,
- **PRECONYS**, SAS au capital social de 50.000 €, dont le siège social est situé au 4 rue Eugene Savoye - 25000 BESANCON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Besançon sous le numéro 822 710 752.

Il est rappelé à toutes fins utiles que la société **ASSUR'PARTENAIRES** a été absorbée par voie de fusion par la société **ASSURCOPRO SUD** et la société **ALOGIE** par la société **DIGITAL INSURE** au cours de l'exercice 2024.

La lecture du présent rapport étant terminée, le Président vous invite, après la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote. Ensuite, la discussion sera ouverte et il sera répondu à l'ensemble des questions que vous voudrez bien poser. Puis, les différentes résolutions seront passées au vote, conformément à l'ordre du jour.

Signé par :

D2FD0A39242346C...

M. Xavier SAUBESTRE

Président

GROUPE ODEON TOPCO

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2024

odealim.

Certifiés conformes

Signé par :

Xavier SAUBESTRE

D2FD0A39242346C...



SOMMAIRE

BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	6
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	7
PARTIE 1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	7
1.1 Présentation des comptes en normes françaises	7
1.2 Estimations et jugements comptables déterminants	7
1.3 Autres informations relatives à la comparabilité des comptes.....	7
1.4 Faits caractéristiques de l'exercice.....	8
1.5 Méthodes de consolidation	9
1.6 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés	9
1.7 Regroupements d'entreprises et écart d'acquisition.....	10
1.8 Règles et méthodes d'évaluation	10
1.9 Autres informations	15
PARTIE 2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	16
PARTIE 3 NOTES SUR LES POSTES DU BILAN	17
Note 1 – Immobilisations incorporelles.....	17
Note 2 – Ecarts d'acquisition.....	18
Note 3 – Immobilisations corporelles	19
Note 4 – Immobilisations financières.....	20
Note 5 – Titres mis en équivalence.....	20
Note 6 – Clients et comptes rattachés.....	21
Note 7 – Autres créances et comptes de régularisation.....	21
Note 8 – Trésorerie nette.....	22
Note 9 – Autres fonds propres.....	22
Note 10 – Provisions pour risques et charges.....	22
Note 11 – Emprunts et dettes financières	23
Note 12 – Dettes fournisseurs autres dettes et comptes de régularisation	23
PARTIE 4 NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	24
Note 13 – Chiffre d'affaires.....	24
Note 14 – Autres produits d'exploitation	24
Note 15 – Achats consommés	25
Note 16 – Charges externes	25
Note 17 – Charges de personnel	25
Note 18 – Dotations aux amortissements dépréciations et provisions.....	26
Note 19 – Résultat financier.....	26
Note 20 – Résultat exceptionnel.....	27
Note 21 – Impôts sur le résultat.....	27
PARTIE 5 AUTRES INFORMATIONS	29
Note 22 – Effectifs	29
Note 23 – Parties liées.....	29
Note 24 – Engagements hors bilan.....	29
Note 25 – Honoraires des commissaires aux comptes.....	29

BILAN

<i>(en milliers d'euros)</i>		Clôture	Ouverture
Immobilisations incorporelles	<i>Note 1</i>	1 081 786	1 064 201
<i>Dont Ecarts d'acquisition</i>	<i>Note 2</i>	797 673	769 328
Immobilisations corporelles	<i>Note 3</i>	5 616	5 061
Immobilisations financières	<i>Note 4</i>	10 999	5 065
Titres mis en équivalence	<i>Note 5</i>	342	249
Actif immobilisé		1 098 743	1 074 576
Stocks et en-cours			
Clients et comptes rattachés	<i>Note 6</i>	124 121	102 319
Autres créances et comptes de régularisation	<i>Note 7</i>	66 192	52 892
<i>Dont Impôts différés Actif</i>		167	0
Valeurs mobilières de placement	<i>Note 8</i>	13 209	439
Disponibilités	<i>Note 8</i>	24 920	55 546
Actif circulant		228 443	211 197
Total Actif		1 327 185	1 285 773
Capital		3 074	2 882
Primes liées au capital		302 173	280 933
Réserves		(61 996)	(2)
Résultat net (Part du groupe)		(65 029)	(68 500)
Capitaux propres (Part du groupe)		178 222	215 314
Intérêts minoritaires		1 530	689
Autres fonds propres	<i>Note 9</i>	200 009	190 238
Total des capitaux propres		379 761	406 240
Ecart d'acquisition passif			
Provisions	<i>Note 10</i>	8 258	6 041
Dettes financières	<i>Note 11</i>	660 468	636 889
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>Note 12</i>	20 511	16 687
Autres dettes et comptes de régularisation	<i>Note 12</i>	258 187	219 915
<i>Dont Impôts différés Passif</i>		49 501	59 410
Dettes		939 167	873 492
Total Passif		1 327 185	1 285 773

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>		2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Chiffre d'affaires	<i>Note 13</i>	183 724	195 696
Autres produits d'exploitation	<i>Note 14</i>	8 663	24 685
Produits d'exploitation		192 387	220 381
Achats consommés	<i>Note 15</i>	(24 263)	(32 172)
Charges externes	<i>Note 16</i>	(55 525)	(69 540)
Impôts et taxes		(6 013)	(6 542)
Charges de personnel	<i>Note 17</i>	(59 841)	(64 850)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	<i>Note 18</i>	(29 670)	(34 390)
Opérations en commun			79
Charges d'exploitation		(175 311)	(207 415)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA		17 075	12 948
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA		17 075	12 948
Produits financiers		3 863	1 026
Charges financières		(84 070)	(87 940)
Résultat financier	<i>Note 19</i>	(80 207)	(86 914)
Produits exceptionnels		1 733	4 059
Charges exceptionnelles		(3 559)	(5 522)
Résultat exceptionnel	<i>Note 20</i>	(1 826)	(1 463)
Impôts sur les résultats	<i>Note 21</i>	485	7 107
Résultat net des entreprises intégrées		(64 472)	(68 322)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		57	(4)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(64 415)	(68 326)
Intérêts minoritaires		613	174
Résultat net (Part du groupe)		(65 029)	(68 500)

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Résultat net total des entités consolidées	(64 415)	(68 326)
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	23 529	22 178
Variation de l'impôt différé	(1 303)	(1 582)
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	(534)	(128)
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE	(57)	4
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	41 819	20 140
Marge brute d'autofinancement	(961)	(27 715)
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	12 423	(83 875)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	11 462	(111 589)
Acquisitions d'immobilisations	(12 682)	(28 408)
Réduction des autres immobilisations financières	193	6 890
Cessions d'immobilisations	1 555	1 892
Incidence des variations de périmètre	(21 011)	(653 725)
Variation nette des placements à court terme	(340)	880
Opérations internes Haut de Bilan		683
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(32 285)	(671 787)
Émissions d'emprunts	9 841	702 860
Remboursements d'emprunts	(4 946)	(5 289)
Dividendes versés des filiales		
Dividendes reçus/versés de la société mère		88
Augmentations / réductions de capital	12 159	122 581
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		
Actionnaires : capital appelé non versé	0	(4)
Variation nette des concours bancaires		
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	17 054	820 236
Variation de change sur la trésorerie (IV)		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(3 769)	36 859
Trésorerie : ouverture	36 859	
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode / Juste valeur		
Trésorerie : clôture	33 090	36 859

Le besoin en fonds de roulement (BFR) lié à l'activité est en diminution de 12 423 K€ sur l'exercice. Cette variation s'explique par les mouvements suivants, hors variations de périmètre et reclassements :

- Une augmentation des créances clients et comptes rattachés de 19 227 K€ (augmentation du BFR)
- Une augmentation des autres créances et comptes de régularisation (hors impôts différés) de 13 402 K€ (augmentation du BFR)
- Une augmentation des dettes fournisseurs et comptes rattachés de 3 198 K€ (diminution du BFR)
- Une augmentation des autres dettes et comptes de régularisation (hors impôts différés) de 41 853 K€ (diminution du BFR).

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
Au 1er juillet 2022						
Affectation du résultat N-1						
Distribution/ brut versé			0		0	
Var. de capital en numéraire et souscrip	1 226	121 355			122 580	
Résultat				(68 500)	(68 500)	174
Variations de périmètre						515
Autres augmentations, diminutions	1 656	159 578	(2)		161 233	
Au 31 décembre 2023	2 882	280 933	(2)	(68 500)	215 314	689
Au 31 décembre 2024						
Affectation du résultat N-1			(68 500)	68 500		
Distribution/ brut versé						
Var. de capital en numéraire et souscrip	104	12 055	38		12 198	
Résultat				(65 029)	(65 029)	613
Variations de périmètre						228
Autres augmentations, diminutions	88	9 185	6 467		15 739	
Au 31 décembre 2024	3 074	302 173	(61 996)	(65 029)	178 222	1 530

Sur l'exercice 2024, les « autres augmentations, diminutions » correspondent :

- aux augmentations de capital consécutives aux apports en nature des actionnaires d'un montant de 9 272 K€,
- aux impacts des retraitements rétrospectifs relatifs à l'exercice antérieur d'acquisition du Groupe et consécutifs aux travaux complémentaires réalisés dans le délai d'affectation de l'écart d'acquisition, détaillés Note 2, pour un montant total de 6 467 K€.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Partie 1 Principes et méthodes comptables

Le groupe Odéon TopCo (ci-après « le Groupe »), constitué de la société Odéon TopCo (ci-après « la Société ») et de ses filiales, est un acteur national de référence du courtage en assurances et financements immobiliers.

Odéon TopCo, société par actions simplifiée immatriculée le 16 mai 2022 sous le numéro SIREN 913 596 847, est la société mère du Groupe.

L'exercice du Groupe débute le 1^{er} janvier 2024 et clos le 31 décembre 2024. L'exercice clos le 31 décembre 2023, d'une durée de 18 mois, est présenté dans les présents états financiers à titre de comparaison.

1.1 Présentation des comptes en normes françaises

Les comptes consolidés sont établis en conformité aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC n°2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont réalisés à partir des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2024. Toutes les sociétés du groupe clôturent à cette même date.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

1.2 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers conformément au règlement n°2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables nécessite de retenir certaines estimations et hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et charges, ainsi que des informations données dans l'annexe.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances et de la situation économique actuelle.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principales estimations effectuées par la Direction pour l'établissement des comptes consolidés portent principalement sur les travaux d'affectation des prix d'acquisition des entités acquises aux actifs et passifs identifiables ainsi que sur la détermination de la provision pour services à rendre.

1.3 Autres informations relatives à la comparabilité des comptes

1.3.1 Changement de réglementation

L'Autorité des normes comptables a adopté le règlement ANC n° 2023-05 relatif aux solutions informatiques qui est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les dispositions de ce règlement s'appliquent de manière prospective à tous les coûts engagés après la date d'ouverture de l'exercice de première application.

Les solutions informatiques comptabilisées en tant que frais de développement au bilan à l'ouverture de l'exercice 2024 ont été reclassées, pour leurs valeurs nettes comptables de 8 319 K€, au compte « Solutions informatiques », sans modification de valeur et sans impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Les solutions informatiques ainsi reclassées au bilan d'ouverture de l'exercice de première application et faisant déjà l'objet d'un amortissement continuent à être amorties sur leur durée d'utilisation résiduelle, selon les modalités décrites en note 1.

1.3.2 Autres éléments

Les concours bancaires passifs sont présentés de façon compensée avec la trésorerie active du fait d'un mécanisme de fusion des échelles d'intérêt. Au 31 décembre 2023, la trésorerie active et passive correspondante, d'un montant de 13 737 K€, étaient respectivement présentées en disponibilités et dettes financières.

1.4 Faits caractéristiques de l'exercice

Entrées de périmètre

Les opérations d'acquisition de la Société et ses filiales ont été les suivantes :

- Le 19 mars 2024, la totalité du capital social de la société 2J2N, société par actions simplifiée au capital social de 53 670 euros, dont le siège social est situé au 131 Avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 813 959 046, auprès des anciens associés de cette société, par la société Odeon Bidco. Cette opération a entraîné l'entrée en périmètre consolidé de 2J2N et de ses filiales (le « groupe Euodia »).
- Le 1^{er} octobre 2024, la totalité du capital social de la société Centre Interprofessionnel de Protection Sociale et d'Épargne (Cipse), société par actions simplifiée au capital social de 10 000 euros, dont le siège social est situé au 1 bis rue Mornay – 75004 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 447 891 847 par la société Camerone Newco.

Ces deux opérations sont soumises à des clauses de complément de prix dont la réalisation future est liée à des conditions de performance économique.

Les impacts de ces acquisitions sur les comptes consolidés du Groupe et ses unités génératrices de trésorerie (UGT) sont précisés en Note 2 « Écarts d'acquisition ».

Autres acquisitions

Le 6 décembre 2024, la totalité du capital social de la société Easybee, société par actions simplifiée au capital social de 181.117 euros, dont le siège social est situé au 21 rue de Madrid – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 824 963 490 par la société Entreprendre l'Avenir – Simplis.

La société Easybee n'est pas consolidée, compte tenu de son incidence non significative sur les comptes.

Fusions-absorptions

La société Assurcopro Sud a absorbé par voie de fusion la société ci-après :

- Assur'Partenaires

La société Digital Insure a absorbé par voie de fusion la société ci-après :

- Alogie

Ces opérations de fusion sont sans incidence sur les comptes consolidés.

Cessions

La société Digital Insure a cédé la totalité de ses actions qu'elle détenait dans la société So-Soft, société par actions simplifiée au capital social de 146 333 euros, dont le siège social est situé au 56 Chemin du Rampeau – 38560 Jarrie, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 844 923 391. Cette opération a entraîné la comptabilisation d'une plus-value de 823 k€.

Les comptes consolidés présentent à l'actif un compte courant de 1 003 k€, intégralement déprécié, dont le sort sera statué courant 2026. Le contrat de cession des titres prévoit également des clauses de compléments de prix fonction du chiffre d'affaires de la société à l'issue des exercices 2024 à 2028. Aucun complément de prix n'a été considéré au 31 décembre 2024.

La société Digital Insure a cédé la totalité de ses actions qu'elle détenait dans la société F.ASS.T, société par actions simplifiée au capital social de 19 167 €, dont le siège social est situé au 116 rue du Capitaine Favre – 16000 Angoulême, immatriculée au RCS d'Angoulême sous le numéro 832 017 446. Cette société était détenue à hauteur de 5,8% et était non consolidée en 2023. Cette opération a entraîné la comptabilisation d'une plus-value de 1 027 k€.

Augmentation de capital

Le 19 septembre 2024, la société Odeon TopCo a réalisé une augmentation de capital de 22 M€ (y compris primes d'émission) souscrite par ses actionnaires, dans le cadre du financement, notamment, de l'acquisition par Cameron Newco de la totalité du capital social de la société Centre Interprofessionnel de Protection Sociale et d'Épargne (Cipse).

1.5 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est défini comme la capacité d'exercer directement ou indirectement une autorité sur la gestion des politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle exclusif provient soit d'un contrôle de droit, soit d'un contrôle de fait, soit d'une situation de contrôle contractuel.

Les participations dans des entreprises dans lesquelles le Groupe ne détient pas le contrôle mais exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés qui ne sont pas considérées comme significatives en termes de chiffre d'affaires, de résultat net et de total du bilan et dont le développement prévisible est limité ne sont pas consolidées.

Le périmètre de consolidation est présentée en partie 2 de la présente annexe.

1.6 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées selon la méthode de consolidation d'intégration globale sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. De même, les résultats internes au Groupe (dividendes internes...) sont éliminés du résultat.

L'élimination des profits et des pertes entre deux sociétés en intégration globale est pratiquée en totalité, puis répartie entre les intérêts du Groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. Les opérations entre une entreprise en intégration globale et une entreprise en intégration proportionnelle sont éliminées au pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise.

1.7 Regroupements d'entreprises et écart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de comptabilité d'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs et passifs identifiables pris en charge lors d'un regroupement d'entreprises à la valeur que la société aurait accepté de payer si elle avait acquis les actifs et passifs identifiés séparément, en tenant compte de l'utilisation envisagée par la société.

A l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du Groupe, une évaluation provisoire est réalisée pour les actifs et passifs acquis identifiables, dont l'estimation est suffisamment fiable. La société consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à celui de l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de la comptabilisation et de l'évaluation des actifs et passifs identifiables.

Pendant ce délai, la société consolidante comptabilise des actifs ou des passifs additionnels ou ajuste les valeurs des actifs et des passifs identifiés sur la base des informations nouvelles obtenues, à condition que si ces informations avaient été connues à la date d'acquisition, elles auraient abouti à la comptabilisation de ces actifs et passifs à cette date.

Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

L'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans l'évaluation des actifs et passifs, évalués selon les articles 232-1 et suivants du règlement ANC 2020-01, identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif du bilan.

Selon le règlement n°2020-01 de l'ANC du 9 octobre 2020, les écarts d'acquisition sont amortis selon leur durée d'utilisation. Sauf en cas de durée limitée clairement documentée, les écarts d'acquisition ont une durée d'utilisation non limitée et ne sont donc pas amortissables à ce titre. Un test de dépréciation doit toutefois être réalisé à chaque clôture comptable et en présence d'un éventuel indicateur de perte de valeur.

En application de ce règlement, les principes retenus par le Groupe sont les suivants :

- Les écarts d'acquisition ont une durée d'utilisation non limitée dans le temps et ne sont donc pas amortis.
- Dans un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition des titres des sociétés consolidées, le Groupe procède à l'évaluation définitive de la valeur de l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondent généralement soit à une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. L'excédent négatif, inscrit au passif du bilan dans un poste spécifique, est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

1.8 Règles et méthodes d'évaluation

1.8.1 Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont portés en totalité dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Conformément au règlement ANC n°2023-05, les solutions informatiques (logiciels, ERP, sites internet, etc.) sont comptabilisées en immobilisations incorporelles à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les solutions produites sont immobilisées lorsqu'elles répondent aux critères d'activation définis dans l'article 611-3 (faisabilité technique, intention d'achever et capacité d'utiliser la

solution informatique, existence d'un marché ou utilité en interne, disponibilité des ressources techniques et fiabilité de l'évaluation).

Les dépenses d'étude préalable sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées. Les dépenses postérieures à la mise en service des immobilisations incorporelles sont comptabilisées également en charges, sauf si elles permettent de l'améliorer.

Les solutions informatiques sont amorties linéairement selon leur durée d'utilisation, généralement entre 3 et 5 ans.

Les coûts de développement qui respectent les critères d'activation sont portés à l'actif et sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée.

Les fonds de commerce créés ne sont pas comptabilisés.

Les portefeuilles de clientèle des sociétés du Groupe sont évalués à la valeur que le Groupe aurait accepté de payer si il avait acquis les actifs et passifs identifiés séparément, en tenant compte de l'utilisation envisagée par la société. à leur date d'entrée en périmètre et comptabilisés en immobilisations incorporelles. Ces portefeuilles font l'objet d'un amortissement sur une durée de 9 à 36 ans, qui reflète, aussi raisonnablement que possible, leur durée estimée d'utilisation par le Groupe.

Les marques sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, ou à la valeur à laquelle le Groupe aurait consenti à les payer s'il les avait acquises individuellement plutôt que dans un contexte de regroupement d'entreprises, et n'ont pas de durée d'utilisation limitée. Elles ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation.

1.8.2 Immobilisations corporelles

Les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilisation différentes, ils sont enregistrés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes. Les amortissements sont comptabilisés en charge selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée pour chaque composant.

Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

Constructions :	15 à 33 ans
Installation techniques :	3 à 10 ans
Agencements et aménagements :	10 à 20 ans
Matériels de bureau et informatique :	2 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles :	2 à 10 ans

1.8.3 Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés et les autres immobilisations financières sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. S'il y a lieu, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

Pour les titres de participation non consolidés, cette valeur d'utilité est appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres corrigée des plus-values latentes, de la rentabilité et des perspectives de la société.

L'estimation de la valeur d'utilité peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part d'actif net comptable.

1.8.4 Dépréciation des immobilisations

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée. Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée sont testés annuellement. Les autres immobilisations sont testées lorsqu'il existe un indice de perte de valeur à la clôture des comptes.

Chaque écart d'acquisition est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance à l'écart d'acquisition. Le test se fait au niveau du plus petit groupe d'UGT à partir duquel les activités sont suivies et gérées par la direction, c'est-à-dire dans le cas du Groupe, au niveau des secteurs d'activité dans lequel le Groupe exerce ses activités (voir détail en Note 2 de la présente annexe).

La valeur d'usage d'une immobilisation ou d'un groupe d'actifs correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est égale :

- à la somme des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction ;
- à laquelle s'ajoute une valeur terminale calculée par application d'un taux de croissance attendu des activités considérées à un flux normatif en général égal à la dernière année de la période d'extrapolation.

Le taux d'actualisation reflète les risques spécifiques à l'immobilisation ou au groupe d'actifs. Il ne reflète pas les risques et avantages déjà pris en compte dans les estimations des flux de trésorerie. La valeur vénale est appréciée par référence aux prix de marché.

1.8.5 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat en dotations aux dépréciations.

1.8.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les rubriques « disponibilités » et « valeurs mobilières de placement » comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les découverts bancaires figurent au passif dans les dettes financières.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles peuvent faire l'objet d'une dépréciation, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

1.8.7 *Emprunts*

Les passifs financiers comprennent les emprunts et autres dettes porteuses d'intérêt.

Les frais d'émission d'emprunts sont portés à l'actif et étalés sur la durée de vie des emprunts concernés selon une méthode en cohérence avec le profil d'amortissement de l'emprunt.

1.8.8 *Provisions*

Les estimations des provisions sont déterminées suivant la réglementation en vigueur et à partir du jugement de la direction de l'entreprise, complétées par l'expérience de transactions similaires et, dans certains cas, par des rapports d'experts indépendants.

Les risques et incertitudes qui affectent inévitablement de nombreux événements et circonstances sont pris en compte pour parvenir à la meilleure estimation des provisions.

Dans le cadre de l'activité AIC, certaines polices engagent les sociétés du Groupe à assurer la gestion des sinistres qui pourraient survenir pendant la période de couverture de la police d'assurance.

Le CA étant comptabilisé en totalité dès la date d'effet de la police, il a été enregistré simultanément une provision pour service à rendre (PSAR) afin d'anticiper en comptabilité les charges de gestion de ces sinistres à venir. Cette provision a été évaluée en calculant le nombre moyen de sinistres qui surviennent sur une police multipliée par son coût de traitement (salarial et frais afférents). Cette provision est dotée en totalité au moment de l'enregistrement du CA de la quittance et elle est ensuite reprise selon le rythme moyen de gestion observé dans les différentes entités du Groupe.

Pour l'activité Emprunteur, une provision est comptabilisée pour couvrir le risque de reversement de la portion non acquise de la commission de distribution précomptée en cas de chute de l'adhésion à l'intérieur du délai de reprise.

Une provision pour charge peut également être comptabilisée au titre du différentiel entre le montant des commissions de distribution reçues et celui dû aux courtiers détaillants qui résulterait de leur sortie du réseau.

1.8.9 *Engagements de retraites et assimilés*

L'engagement en matière d'indemnités de fin de carrière à payer dans le futur fait l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan.

Cette provision comprend les indemnités conventionnelles de fin de carrière et est chiffrée salarié par salarié dans l'hypothèse d'un départ à l'âge de 67 ans à l'initiative du salarié. La provision est estimée par application d'une méthode prospective avec une répartition des droits acquis basée sur le temps de présence. Cette évaluation tient compte de la rotation du personnel, de l'espérance de vie, de la revalorisation des rémunérations de 2% et de l'actualisation de l'indemnité à payer. La table de mortalité est issue des données 2022 de l'INSEE. Le taux d'actualisation utilisé est de 3,25%.

1.8.10 *Impôts différés*

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés au taux d'impôt applicable à la date d'arrêté des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale française et des taux d'imposition en vigueur.

Des impôts différés actifs sont constatés au titre des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des reports déficitaires. Un actif d'impôt différé afférant à des reports déficitaires est constaté lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale.

1.8.11 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est déterminé sur la base du prix convenu avec le client, net de rabais, remises et ristournes commercialement accordés, de la TVA et des autres taxes directement liées au chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsque le contrôle des biens ou services est transféré au client, ce qui correspond généralement au moment où la prestation de service est rendue. Les modalités spécifiques de reconnaissance du chiffre d'affaires par pôle d'activité sont les suivantes :

- **Pôle Assurances immobilières et construction (AIC – Assurance de biens couvrant les risques immobiliers) :**

Le chiffre d'affaires de cette activité est principalement constitué des commissions de courtage en assurance. Ces commissions, qui représentent la part revenant aux sociétés du Groupe, sont englobées dans le montant total des quittances émises et transmises aux assurés (ou à leurs représentants, tels que les syndicats de copropriété).

Seule la commission est comptabilisée en chiffre d'affaires ; le montant total de la prime d'assurance est enregistré en créances clients avec une contrepartie en dettes envers les compagnies d'assurance au bilan.

Le quittancement des primes et commissions afférentes étant réalisé via une quittance unique pour une année complète d'assurance, les commissions revenant au pôle AIC sont comptabilisées en chiffre d'affaires pour le montant de la quittance et font l'objet d'un produit constaté d'avance pour leur portion non acquise.

Les prestations de gestion d'assurance sont reconnues au fur et à mesure de leur réalisation.

- **Pôle Crédit (Courtage en crédit immobilier) :**

Le chiffre d'affaires de cette activité est constitué des commissions perçues sur les dossiers de crédits apportés aux établissements financiers et/ou des honoraires de conseil facturés aux clients.

Les commissions de courtage en crédit sont reconnues lorsque le financement est définitivement octroyé par l'établissement prêteur et que la prestation du Groupe est achevée. Les honoraires de conseil sont reconnus lorsque la prestation de conseil a été rendue au client.

- **Pôle Emprunteur (Courtage de prêts immobiliers et assurances emprunteurs – digital) :**

Le chiffre d'affaires de ce pôle provient :

- De commissions fixes de gestion comptabilisées au fur et à mesure de l'émission des primes. Le chiffre d'affaires de distribution est composé de commissions fixes de distribution comptabilisées au fur et à mesure de l'émission des primes, de frais de dossier facturés aux assurés comptabilisés lors du premier prélèvement des primes d'assurance, et de commissions variables conditionnées à l'atteinte de certains critères à l'atteinte de certains niveaux de résultat technique par la compagnie d'assurance comptabilisées au cours de l'exercice sur lequel ils sont atteints pour leur montant le plus probable.
- Des revenus issus des solutions digitales et des prestations d'accompagnement. Ces revenus sont reconnus en fonction de la nature de la prestation : soit à la finalisation de la prestation ponctuelle, soit de manière étalée sur la durée de la fourniture du service si celui-ci est continu (par exemple, accès à une plateforme, gestion de contrats).

- **Pôle Gestion de patrimoine :**

Le chiffre d'affaires de cette activité est généré par :

- Des honoraires de conseil en gestion de patrimoine. Ces honoraires sont reconnus lorsque la prestation de conseil (analyse patrimoniale, recommandations, etc.) a été rendue et, le cas échéant, validée par le client.

- Des commissions sur les produits d'investissement ou solutions immobilières recommandés. Ces commissions sont reconnues lorsque l'investissement est effectivement réalisé par le client et que la commission est définitivement acquise au Groupe. Le Groupe s'assure d'agir en tant qu'intermédiaire et non en tant que principal dans ces transactions pour la reconnaissance de ces commissions.

Pour l'ensemble des pôles, si des incertitudes existent quant à la recouvrabilité d'un montant déjà inclus dans le chiffre d'affaires, une dépréciation appropriée est comptabilisée.

1.9 Autres informations

1.9.1 Evénements postérieurs à la clôture

Acquisitions

Suivant un contrat d'acquisition en date du 22 janvier 2025, modifié par avenants successifs en date du 5 mars 2025 et du 14 mars 2025, la société Camerone Newco a acquis le 26 mars 2025 la totalité du capital social :

- De la société Aerial Assurances, société par actions simplifiée au capital social de 100 000 euros, dont le siège social est situé au 27-29, rue de Bassano – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 795 668 ; et
- De la société Althacs, société par actions simplifiée au capital social de 100€, dont le siège social est situé au 14, rue Michael Faraday – 49070 Beaucouze, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 884 693 144.

Suivant un contrat d'acquisition en date du 24 février 2025, la société Artemis Courtage a acquis le 20 mars 2025 la totalité du capital social de la société HK Conseil, société par actions simplifiée au capital social de 50.000 euros, dont le siège social est situé au 14, rue Voltaire – 54400 Longwy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Briey sous le numéro 497 529 289.

Suivant un contrat d'acquisition en date du 18 mars 2025, la société Groupe Odealim a acquis à cette même date la part minoritaire (31.41%) du capital social de la société Entreprendre l'Avenir - Simplis, société par actions simplifiée au capital social de 1.818 euros, dont le siège social est situé au 14, rue de Richelieu – 75001 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 809 500 028. A la suite de cette opération, la société Groupe Odealim détient désormais l'intégralité du capital social de la société Entreprendre L'Avenir - Simplis.

Augmentations de capital

- Le 6 mars 2025, la société Odeon TopCo a réalisé une augmentation de capital de 18 727.213,60 euros (y compris prime d'émission) souscrite par ses actionnaires dans le cadre du financement de l'acquisition par la société Camerone Newco de la totalité du capital social des sociétés Aerial Assurances, Althacs et HK Conseil.
- Le 26 mars 2025, la société Odeon TopCo a réalisé une augmentation de capital de 3 948 341,14 euros afin de rémunérer les titres Aerial et Althacs reçus par voie d'apport en nature.
- Le 17 avril 2025, la société Odeon TopCo a réalisé une augmentation de capital de 403 732,28 euros.

Partie 2 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe est composé de la société Odéon TopCo (ci-après « la Société ») et de l'ensemble des sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou sur lesquelles la Société exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2024 est présenté dans le tableau ci-après. L'ensemble des résultats sociaux présentés ci-dessous sont sur une période de 12 mois, y compris pour les sociétés ayant intégré le périmètre de consolidation en cours d'exercice

Périmètre	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation	Capitaux propres sociaux (en K€)	Résultat net social (en K€)
2J2N	100,00	100,00	IG	1 818	-90
Groupe Odealim	100,00	100,00	IG	350 454	8 794
AssurCopro Paris	100,00	100,00	IG	34 731	6 976
AssurCopro Sud	100,00	100,00	IG	29 851	5 988
Alogie	100,00	100,00	IG		
AssurPartenaires	100,00	100,00	IG		
APC Courtage	100,00	100,00	IG	1 995	858
Artémis Ambitions	100,00	100,00	IG	61 824	8 842
Artemis Courtage	100,00	100,00	IG	13 292	-2 404
AssurGérance	100,00	100,00	IG	1 102	454
Bessan Assurances Courtage	100,00	100,00	IG	1 960	1 752
Odealim JBSA	100,00	100,00	IG	6 845	1 999
Camerone Newco	100,00	100,00	IG	498 229	-3 956
Cautioneo	75,51	100,00	IG	-1 464	-342
Courtage De France Assurances	100,00	100,00	IG	1 994	1 044
CGR	100,00	100,00	IG	4 166	115
CH	100,00	100,00	IG	-1 702	-531
Cipse	100,00	100,00	IG	2 777	483
Corim	100,00	100,00	IG	956	28
Digital Insure Services	82,93	100,00	IG	3 101	1 484
Euodia Finance	100,00	100,00	IG	-522	-1 387
Euodia Courtage	100,00	100,00	IG	-488	-1 926
Mon Courtier D'Assurance	100,00	100,00	IG	1 353	-5
Fidesimmo Lyon Est	40,00		ME	97	51
Global Assure	100,00	100,00	IG	-891	-396
Gescopim	39,47		ME	227	67
Gescopim Prevoyance	39,47		ME	259	170
Global Risk Assurances	100,00	100,00	IG	210	188
Insor	100,00	100,00	IG	1 601	524
Interassurances	100,00	100,00	IG	-750	-1 259
Brun & JCD	100,00	100,00	IG	2 388	997
JNH GP	100,00	100,00	IG	-1 487	-279
Mon Assureur	75,00	100,00	IG	772	244
Digital Insure	100,00	100,00	IG	80 917	-30
NousAssurons.com	39,47		ME	4 282	853
Neodomos	75,00	100,00	IG	994	391
Odeon BidCo	100,00	100,00	IG	170 499	-77 551
Odeon PikCo	100,00	100,00	IG	311 914	-21
Odeon TopCo	100,00	100,00	IG	319 062	6 455
Preconys	100,00	100,00	IG	-21	-1
Roseline Brun	100,00	100,00	IG	851	196
Ripert de Grissac	100,00	100,00	IG	3 679	513
Rescue Finance	100,00	100,00	IG	-139	-53
SCA Brun	100,00	100,00	IG	9 632	1 191
Entreprendre l'Avenir - Simplis	68,59	100,00	IG	1 014	825
Odealim Caraïbes	100,00	100,00	IG	366	365
Valorama	100,00	100,00	IG	5 174	4 164

Partie 3 Notes sur les postes du bilan

Note 1 – Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amort.	Dépréciat.	Net	Ouverture
Frais de recherche et développement	167	(165)		2	8 574
Solutions informatiques, brevets, licences, droits similaires	53 103	(12 747)		40 355	32 107
Droit au bail	113			113	113
Autres immobilisations incorporelles	276 645	(33 292)	(217)	243 135	253 143
Ecart d'acquisition	797 673			797 673	769 328
Immobilisations incorporelles en cours	509			509	934
Immobilisations incorporelles	1 128 208	(46 205)	(217)	1 081 786	1 064 201

La variation des immobilisations incorporelles brutes se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Clôture	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Frais de recherche et développement	10 953	167			197	(10 983)
Solutions informatiques, brevets, licences, droits similaires	38 149	53 103	1 891	(187)	1 324	11 926
Droit au bail	113	113				
Autres immobilisations incorporelles	269 790	276 645	908	(16)		5 963
Ecart d'acquisition	769 328	797 673			34 610	(6 266)
Immobilisations incorporelles en cours	934	509	695	(27)	(77)	(1 017)
Immobilisations incorporelles	1 089 267	1 128 208	3 493	(230)	36 054	(376)

La colonne « variations de périmètre » regroupe les valeurs d'entrée des immobilisations incorporelles issues des acquisitions de la société Cipse et du groupe Euodia (cf. Note 2).

La colonne « autres variations » inclut essentiellement des reclassements internes aux immobilisations incorporelles, notamment :

- le reclassement au 1^{er} janvier 2024 de 10 983 K€ de frais de développement informatiques en « solutions informatiques », dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2023-05 (cf. partie 1.8.1 de la présente annexe) ;
- le reclassement de 6 000 K€ d'écarts d'acquisition en autres immobilisations incorporelles dans le cadre des travaux complémentaires liés à l'affectation des écarts d'acquisition (cf. Note 2) ;
- la mise en service de 1 017 K€ d'immobilisations incorporelles en cours, reclassées en solutions informatiques au cours de l'exercice.

La variation des amortissements des immobilisations incorporelles se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements des frais de recherche et développement	(2 378)	(165)	(373)		(77)	2 663
Amortissements solutions informatiques & droits similaires	(6 008)	(12 747)	(3 498)	186	(735)	(2 693)
Amortissements des autres immos incorp.	(16 647)	(33 292)	(14 845)	16		(1 816)
Amortissements des écarts d'acquisition						
Amortissements des immobilisations incorporelles	(25 033)	(46 205)	(18 717)	202	(811)	(1 846)

La colonne « autres variations » inclut principalement les éléments suivants :

- le reclassement au 1^{er} janvier 2024 de 2 663 K€ d'amortissements relatifs aux solutions informatiques dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2023-05 (cf. partie 1.8.1 de la présente annexe) ;
- l'amortissement rétrospectif des actifs complémentaires identifiés dans le cadre des travaux complémentaires détaillés en Note 2, pour un montant de 1 846 K€.

Note 2 – Ecarts d'acquisition

La variation des écarts d'acquisition ventilés par unité génératrice de trésorerie (UGT) se présente de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Variations de périmètre	Autres variations	Clôture
Ecart d'acquisition	769 328	34 610	(6 266)	797 673
Pôle AIC	507 757		171	507 927
Pôle Crédit	100 013		(192)	99 820
Pôle Emprunteur	161 559	19 172	(6 244)	174 487
Pôle Gestion de patrimoine		15 438		15 438

Le montant en variations de périmètre correspond aux écarts d'acquisitions des sociétés acquises en cours d'exercice. Ce montant est constitué des écarts de première consolidation de la société Cipse (pôle Emprunteur), pour 19 172 K€, et du groupe Euodia (pôle Gestion de patrimoine) pour 15 438 K€.

Les autres variations correspondent principalement à l'ajustement de l'écart d'acquisition du pôle Emprunteur consécutif aux travaux complémentaires de revue des conditions d'acquisition du Groupe au 30 septembre 2022 et d'évaluation des actifs et des passifs identifiables. Ces travaux ont résulté en :

- une diminution de l'écart d'acquisition de (6 000) K€ en contrepartie d'une augmentation du même montant des portefeuilles de contrats, comptabilisés en « autres immobilisations incorporelles »,
- une prise en compte de l'amortissement rétrospectif, au titre de l'exercice 2022-2023, de ces portefeuilles de contrats, comptabilisé en diminution des réserves consolidées pour un montant de 1 846 K€, et
- une revue du montant des impôts différés passifs relatifs aux écarts d'évaluation, dont l'impact rétrospectif de 8 312 K€, au titre de l'exercice 2022-2023, a été comptabilisé en augmentation des réserves consolidées.

Conformément à l'article 231-10 du règlement ANC n°2020-01, il a été procédé, au 31 décembre 2024, à une évaluation provisoire et suffisamment fiable des actifs et des passifs identifiables des nouvelles sociétés acquises.

Le Groupe dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, soit au 31 décembre 2025, pour procéder aux analyses et expertises nécessaires susceptibles de modifier l'évaluation des actifs et des passifs identifiables acquis au cours de l'exercice, et par conséquent la valeur brute des écarts d'acquisition et l'affectation de ces derniers par branche d'activité.

Les acquisitions de la société Cipse et du groupe Euodia sont soumises à des clauses de complément de prix. La réalisation future de ces clauses étant liée à des critères incertains à la date d'arrêté des comptes, aucune dette à ce titre n'a été comptabilisée au 31 décembre 2024. S'il devient probable que ces clauses s'activent et que leur montant puisse être déterminé de façon fiable, l'impact de ces compléments de prix sera comptabilisé en augmentation des écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test annuel de dépréciation en présence ou non d'indice de perte de valeur.

Pour les besoins du test de dépréciation, il a été défini 4 unités génératrices de trésorerie (UGT) qui correspondent aux 4 activités du Groupe : AIC (assurance de biens couvrant les risques immobiliers), Crédit (courtage immobilier), Emprunteur (pôle 100% digital dédié au courtage de prêts immobiliers et assurances emprunteurs) et Gestion de patrimoine.

Conformément aux principes exposés en partie 1.8.4, une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité approchée par la méthode DCF (projection de flux de trésorerie basés sur un business plan à 5 ans, et extrapolation au-delà de la période de 5 ans à partir d'un taux de croissance à l'infini).

Au 31 décembre 2024, les tests de dépréciation ont été réalisés en utilisant un taux d'actualisation de 8,6% et un taux de croissance à l'infini de 2%. Les tests de dépréciation réalisés sur la base de ces hypothèses n'ont conduit à la constatation de dépréciation pour aucune des UGT testées.

Des tests de sensibilité ont également été menés afin d'évaluer l'impact d'évolutions défavorables des hypothèses-clé sur les valeurs recouvrables des UGT (augmentation du taux d'actualisation et/ou baisse du taux de croissance à l'infini). Ces tests de sensibilité ont confirmé l'absence de dépréciation même en cas d'évolution raisonnablement possible de ces hypothèses.

Les écarts d'acquisition concernant les entités mises en équivalence s'élèvent à 2,9 M€. Ces entités sont au sein du pôle AIC.

Note 3 – Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amort.	Dépréciat.	Net	Ouverture
Agencements et aménagements de terrains	23			23	23
Constructions	813	(797)		16	25
Constructions sur sol d'autrui	25	(23)		2	4
Installations techniques, matériel & outillage	24	(24)			
Installations générales, agencements, aménagements divers	6 285	(3 318)		2 966	2 911
Matériel de transport	958	(833)		125	262
Mobilier, matériel de bureau et informatique	5 542	(3 899)		1 643	1 486
Immobilisations corporelles en cours	778			778	2
Avances et acomptes s/immo. corp.	63			63	348
Immobilisations corporelles	14 511	(8 895)		5 616	5 061

La variation des immobilisations corporelles brutes se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Clôture	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Agencements et aménagements de terrains	23	23				
Constructions	1 121	813	2	(310)		
Constructions sur sol d'autrui	25	25				
Installations techniques, matériel & outillage	45	24		(20)	(1)	
Installations générales, agencements, aménagements divers	5 632	6 285	569	(599)	327	357
Matériel de transport	1 061	958	12	(115)		
Mobilier, matériel de bureau et informatique	5 366	5 542	675	(894)	282	113
Immobilisations corporelles en cours	2	778	776			
Avances et acomptes s/immo. corp.	348	63	75			(359)
Immobilisations corporelles	13 623	14 511	2 108	(1 937)	607	111

La variation des amortissements des immobilisations corporelles se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements des constructions	(1 097)	(797)	(72)	264		107
Amortissements des constructions sur sol d'autrui	(20)	(23)	0			(2)
Amortissements install tech. matériel & outil.	(44)	(24)		20	1	
Amortissements des installations, agencements & aménagements	(2 721)	(3 318)	(600)	317	(209)	(105)
Amortissements du matériel de transport	(799)	(833)	(149)	115		
Amortissements du mobilier, matériel de bureau et informatique	(3 880)	(3 899)	(590)	764	(194)	0
Immobilisations corporelles	(8 562)	(8 895)	(1 411)	1 479	(401)	0

Note 4 – Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Dépréciat.	Net	Ouverture
Titres de participation	3 672		3 672	900
Créances rattachées à des participations	2		2	
Intérêts courus sur créances et prêts				18
Titres immobilisés (non courants)	5 362	(5)	5 357	2 607
Titres immobilisés				
Prêts	1 264	(1 004)	260	215
Dépôts et cautionnements versés	1 327		1 327	1 166
Autres créances immobilisées	379		379	160
Immobilisations financières	12 007	(1 009)	10 999	5 065

Les titres de participations non consolidés concernent les entités suivantes :

- Immo Assurance : Siège Social 76 Boulevard du 11 novembre 1918, 69100 Villeurbanne, détenue à 25% par Groupe Odealim ;
- Lya Holding : Siège Social 4 rue de la républiques, 69001 Lyon, détenue à 13% par Odeon Bidco.
- SCI Maxim : Siège Social 18 rue Rossini, 06000 Nice, détenue à 99% par Groupe Odealim
- Ovyia Patrimoine : Siège Social 131 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, détenue à 51% par 2J2N
- EasyBee : Siège Social 21 rue de Madrid, 75008 Paris, détenue à 100% par Entreprendre l'Avenir.

Les titres immobilisés concernent des obligations convertibles hors groupe.

La variation des immobilisations financières brutes se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Clôture	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	900	3 672	35 042	(1 243)	(30 967)	(60)
Créances rattachées à des participations		2	16	(16)	2	
Intérêts courus sur créances et prêts	18		(18)			
Titres immobilisés (non courants)	2 612	5 362	2 862	(111)		
Prêts	215	1 264	46			1 004
Dépôts et cautionnements versés	1 166	1 327	216	(178)	122	
Autres créances immobilisées	160	379	149			70
Immobilisations financières	5 070	12 007	38 313	(1 547)	(30 843)	1 014

Note 5 – Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence sont composés des entités suivantes :

- Fidesimmo Lyon Est
- NousAssurons.com
- Gescopim
- Gescopim Prevoyance.

Note 6 – Clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Clôture	Ouverture
Clients et comptes rattachés	125 843	104 112
Dépr. clients et comptes rattachés	(1 722)	(1 792)
Clients et comptes rattachés	124 121	102 319

L'ensemble des clients et comptes rattachés présente une échéance de moins d'un an.

Note 7 – Autres créances et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Dépréciat.	Clôture	Ouverture
Avances et acomptes versés sur commandes	1 562		1 562	670
Créances sur personnel & org. Sociaux	659		659	507
Créances fiscales hors IS	3 426		3 426	4 153
Impôts différés - actif	167		167	0
Etat, Impôt sur les bénéfices	2 322		2 322	1 543
Comptes courants	978		978	1 000
Créances sur cessions d'actifs	2		2	
Autres créances - non courant	26		26	
Autres créances	39 993		39 993	27 863
Intérêts courus sur créances	40		40	40
Compte d'ajustement (intra-groupe bas de bilan)	0		0	0
Charges à répartir	11 561		11 561	13 912
Charges constatées d'avance	5 455		5 455	3 203
Autres créances et comptes de régularisation	66 192		66 192	52 892

Les autres créances sont essentiellement constituées des créances vis-à-vis des compagnies d'assurance comptabilisées dans le cadre des activités de courtage du Groupe.

L'ensemble des autres créances et comptes de régularisation présente une échéance de moins d'un an, hormis les charges à répartir (frais d'émission d'emprunts), dont la reprise en résultat est étalée sur la durée des emprunts sous-jacents.

Note 8 – Trésorerie nette

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Clôture
VMP - Equivalents de trésorerie		12 430
VMP - Autres placements	439	478
Intérêts courus non échus s/ VMP		301
Disponibilités	55 455	24 874
Intérêts courus non échus s/ dispo.	91	46
Dépréciations sur VMP - Equivalents de trésorerie		
Dépréciations sur VMP - Autres placements		
Trésorerie active	55 985	38 130
Concours bancaires (trésorerie passive)	18 687	4 260
Trésorerie passive	18 687	4 260
Trésorerie passive assimilée une dette	1	1
Trésorerie nette	37 297	33 868

Note 9 – Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont composés :

- d'obligations remboursables en actions (ORA) : 199 822 K€ contre 190 051 K€ à la clôture de l'exercice précédent
- de subventions d'investissement : 186 K€ (sans variation par rapport à la clôture de l'exercice précédent).

Note 10 – Provisions pour risques et charges

La variation des provisions se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Variations de périmètre
Provisions pour litiges	182	1 253	1 143	(72)	
Autres provisions pour risques	77	674	674	(77)	
Provisions pour pensions et retraites	800	646	168	(325)	3
Autres provisions pour charges	4 982	5 685	5 605	(4 902)	
Provisions	6 041	8 258	7 591	(5 376)	3

Les provisions pour litiges sont principalement composées :

- provisions pour fermeture d'agence : 350 K€
- provision litige client : 285 K€
- provisions pour risque de reprise précompte : 500 K€

Les « autres provisions pour charges » sont essentiellement composées de la provision pour services à rendre (PSAR).

Note 11 – Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Clôture	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts obligataires	582 023	603 949				21 925
Emprunts auprès établis. de crédit	6 061	3 903		(3 262)	1 034	70
Dépôts et cautionnements reçus	301	301				
Autres emprunts et dettes assimilées	6 669	27 591		(1 684)	(41)	22 647
Intérêts courus sur emprunts	23 147	20 464	41 819			(44 502)
Dettes rattachées à des participations						
Concours bancaires (trésorerie passive)	18 687	4 260			2	(14 429)
Concours bancaires (dettes)	1	1				
Intérêts courus non échus - passif						
Dettes financières	636 889	660 468	41 819	(4 946)	996	(14 289)

Les autres variations concernent essentiellement les flux de capitalisation des intérêts courus, dont une partie a été capitalisée en obligations remboursables en actions (présentées en autres fonds propres).

Le détail des dettes financières par échéance se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Clôture	< 1an	1 << 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	603 949			603 949
Emprunts auprès établis. de crédit	3 903	3 055	848	
Dépôts et cautionnements reçus	301			301
Autres emprunts et dettes assimilées	27 591	24 050	3 541	
Intérêts courus sur emprunts	20 464	20 464		
Concours bancaires (trésorerie passive)	4 260	4 260		
Concours bancaires (dettes)	1	1		
Dettes financières	660 468	51 830	4 389	604 249

Note 12 – Dettes fournisseurs autres dettes et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Clôture	Ouverture
Dettes fournisseurs	20 511	16 687
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 511	16 687
Avances, acomptes reçus sur commandes	13 927	12 314
Dettes sociales	12 769	9 730
Dettes fiscales (hors IS)	3 420	3 166
Etat - impôts sur les bénéfices	300	47
Comptes courants groupe	491	1 147
Dettes s/ acquis. d'actifs	10 528	3 872
Autres dettes	145 848	113 201
Charges à payer		2
Produits constatés d'avance	21 403	17 027
Impôts différés - passif	49 501	59 410
Autres dettes et comptes de régularisation	258 187	219 915
Total	278 698	236 603

L'ensemble de ces dettes et comptes de régularisation (hors impôts différés passifs) présente une échéance de moins d'un an.

Les autres dettes sont notamment constituées des dettes vis-à-vis des compagnies d'assurance.

Les produits constatés d'avance sont principalement composés de quittances anticipées.

Les impôts différés passifs concernant principalement :

- le retraitement lié à l'écart d'évaluation pour 52 266 K€.
- les frais d'acquisitions de titres pour (2 565) K€

Partie 4 Notes sur les postes du compte de résultat

Note 13 – Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Ventes de marchandises	2	794
Production vendue de biens		46
Production vendue de services	160 562	167 879
Produits des activités annexes	23 226	26 437
Rabais, remises et ristournes accordés	(66)	541
Chiffre d'affaires	183 724	195 696

Le Groupe est structuré autour de quatre principaux secteurs d'activité :

- le courtage en assurance de biens couvrant les risques immobiliers (pôle Assurances immobilières et construction – AIC) ;
- le courtage en crédit immobilier (pôle Crédit) ;
- le courtage de prêts immobiliers et assurances emprunteurs – digital (pôle Emprunteur) ;
- la gestion de patrimoine (pôle Gestion de patrimoine).

Le chiffre d'affaires net par secteur d'activité est détaillé ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Gestion de patrimoine	8 109	
AIC	84 096	89 719
Emprunteur	44 979	48 849
Crédit	46 539	57 129
Chiffre d'affaires	183 724	195 696

Le Groupe opérant majoritairement en France, il y réalise une part substantielle de son chiffre d'affaires. Il n'est donc pas présenté de ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique.

Note 14 – Autres produits d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Production immobilisée	2 366	3 386
Subventions d'exploitation	223	(122)
Reprise sur provisions d'exploitation	5 180	7 069
Rep./Prov. engagements de retraite	196	264
Rep./Dépr. sur actif circulant	221	1 002
Transferts de charges d'exploitation	449	13 054
Autres produits	27	31
Autres produits d'exploitation	8 663	24 685

Note 15 – Achats consommés

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Achats de marchandises		(1)
Achats d'études et prestations de services	(23 332)	(31 185)
Achats non stockés de matières et fournitures	(931)	(986)
Achats consommés	(24 263)	(32 172)

Note 16 – Charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Sous-traitance	(10 367)	(4 295)
Redevances de crédit-bail et assimilées	(153)	(164)
Locations immobilières et charges locatives	(6 672)	(7 523)
Locations mobilières et charges locatives	(878)	(878)
Entretien et réparations	(2 844)	(2 616)
Primes d'assurances	(885)	(1 322)
Autres services extérieurs	(1 786)	(2 282)
Redevances		
Personnel détaché et interimaire	(105)	(274)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(23 768)	(25 400)
Publicité, publications, relations publiques	(2 793)	(2 823)
Transport	(39)	(53)
Déplacements, missions et réceptions	(1 828)	(2 348)
Frais postaux et frais de télécommunications	(1 195)	(1 374)
Frais bancaires	(678)	(15 998)
Autres charges externes	(783)	(754)
Pertes sur créances irrécouvrables	(14)	(9)
Autres charges	(737)	(1 429)
Charges externes	(55 525)	(69 540)

Note 17 – Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Rémunérations du personnel	(41 310)	(45 022)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(17 649)	(18 970)
Autres charges de personnel	(478)	(135)
Participation des salariés	(403)	(724)
Charges de personnel	(59 841)	(64 850)

Note 18 – Dotations aux amortissements dépréciations et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(18 953)	(20 072)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(1 340)	(2 052)
Dot./Amt. charges à répartir	(2 351)	(2 142)
Dot. aux provisions d'exploitation	(6 806)	(7 831)
Dot./Prov. engagements de retraite	(149)	(153)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(71)	(2 140)
Dotations d'exploitation	(29 670)	(34 390)

Note 19 – Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Produits sur créances et VMP	469	130
Rep. sur provisions à caractère financier		98
Reprise sur dépréciation titres - groupe		7
Autres produits financiers	3 393	790
Produits financiers	3 863	1 026
Charges d'intérêts	(82 106)	(87 390)
Pertes sur créances financières et VMP		(8)
Autres charges financières	(960)	(542)
Dot. dépr. sur actifs financiers	(1 004)	
Charges financières	(84 070)	(87 940)
Résultat financier	(80 207)	(86 914)

Note 20 – Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	102	423
Produits excep. s/ exercices antérieurs	64	1 240
Produits de cession d'immo. incorp.	17	841
Produits de cession d'immo. corp.	1	
Produits de cession de titres	1 537	1 051
Subv. invest. virées au résultat, de l'ex.		(142)
Autres produits exceptionnels	12	290
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel		354
Produits exceptionnels	1 733	4 059
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(1 040)	(3 726)
Charges excep. sur exercices antérieurs	(683)	(312)
VNC des titres conso cédés	(1 243)	(58)
VNC des immo. incorp. cédées	(28)	(457)
VNC des immo. corp. cédées	(459)	50
VNC des titres cédés	(111)	(722)
+/- value de consolidation	821	(7)
Autres charges exceptionnelles	(55)	(138)
Dotations aux amortissements exceptionnels des imm	(19)	(20)
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	(636)	(122)
Dot. excep./Dépr. actif circulant	(108)	(12)
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat exceptioni		2
Charges exceptionnelles	(3 559)	(5 522)
Résultat exceptionnel	(1 826)	(1 463)

Note 21 – Impôts sur le résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Impôt sur les bénéfices	(824)	(12 886)
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	7	18 411
Impôts différés	1 303	1 582
Impôts sur les résultats	485	7 107

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Résultat des entreprises intégrées	-64 415	-68 326
Réintégration des impôts sur le résultat	542	7 103
Résultat avant impôts sur le résultat	-64 958	-75 429
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	16 239	18 857
Effets des différences de base	-2 827	-10 306
Effets des déficits non activés	-13 335	-19 317
Effets des différences de taux	0	543
Effets des dispositions fiscales particulières	408	17 330
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	485	7 107
CHARGE D'IMPOT REELLE	485	7 107
ECART	0	0
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>0,75%</i>	<i>9,42%</i>

Le déficit fiscal reportable du groupe d'intégration fiscale s'élève à 49 490 K€ (en base) à la clôture. Ce déficit n'est pas activé.

Les effets des différences de base sont principalement dus à la non-déduction par le Groupe d'une portion de ses charges financière nettes.

Les entités ci-dessous font parties de l'intégration fiscale :

- Odéon Topco (société tête de groupe d'intégration fiscale)
- Groupe Odealim
- AssurCopro Paris
- AssuCopro Sud
- AssurPartenaires
- APC Courtage
- Artémis Ambitions
- Artemis Courtage
- AssurGérance
- Bessan Assurance Courtage
- Camerone Newco
- CGR
- Corim
- Courtage de France
- Mon courtier d'assurance
- Global Assure
- Global Risk Assurance
- Insor
- Interassurances
- Brun & JCD
- JNH GP
- Digital Insure (ex N38)
- Odealim JBSA
- Odeon Bidco
- Odeon Pikco

- Roseline Brun
- Ripert de Grissac
- Rescue Finance
- SCA Brun
- Valorama

Partie 5 Autres informations

Note 22 – Effectifs

	2024	2023
Effectif moyen interne	731	623
Cadres	329	240
Agents de maîtrise et techniciens	383	363
Employés	19	21

Note 23 – Parties liées

L'emprunt obligataire remboursable en actions de 200 M€ a été souscrit par les actionnaires de la société Odéon Topco. Les intérêts capitalisés représentent un montant de 22,7 M€ et les intérêts courus représentent un montant de 20,5M€.

Note 24 – Engagements hors bilan

Le 29/09/2022, la société Odéon Topco a donné en garantie les titres des sociétés ci-dessous au titre de la dette envers Kroll Trustee Services Limited en qualité d'agent des Sûretés.

Sociétés dont les titres sont nantis :

- Odeon Pikco
- Assur'Partenaires
- AssurCopro
- AssurCoproSud
- Groupe ODEALIM
- Camerone NewCo
- Artemis Ambitions
- Odeon BidCo
- Digital Insure.

Note 25 – Honoraires des commissaires aux comptes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024	2023
Rémunérations des commissaires aux comptes	465	453

Le détail des honoraires par cabinet pour l'année 2024 est décomposé de la façon suivante :

- Deloitte : 195 K€ dont 17,4 K€ pour des services autres que la certification des comptes
- KPMG : 188 K€ dont 17,4 K€ pour des services autres que la certification des comptes
- Autres : 81 K€

ODEON TOPCO

14 rue de Richelieu

75001 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La-Défense

S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

KPMG S.A.

7, boulevard Albert Einstein
BP 41125

44311 Nantes Cedex 3
S.A. au capital 5 497 100 €
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ODEON TOPCO

14 rue de Richelieu
75001 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société ODEON TOPCO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ODEON TOPCO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les notes 1.6 « Regroupements d'entreprises et écart d'acquisition », 1.7.4 « Dépréciation des immobilisations » et 2 « Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés exposent les regroupements d'entreprises réalisés, les modalités d'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs acquis et la détermination et l'évaluation des écarts d'acquisition à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous nous sommes assurés du caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de rattachement des écarts d'acquisition aux unités génératrices de trésorerie et les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation. En outre, nous avons apprécié les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et vérifié que les notes de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le groupe ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre groupe.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense et Nantes, le 28 mai 2025

Les commissaires aux comptes

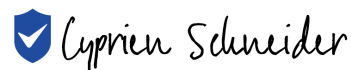
Deloitte & Associés

KPMG S.A.



ESTELLE DELLEIM

Associée



Cyprien SCHNEIDER

Associé

GROUPE ODEON TOPCO

**COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DECEMBRE 2024**

odealim.



SOMMAIRE

BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	6
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	7
PARTIE 1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	7
1.1 Présentation des comptes en normes françaises	7
1.2 Estimations et jugements comptables déterminants	7
1.3 Autres informations relatives à la comparabilité des comptes	7
1.4 Faits caractéristiques de l'exercice.....	8
1.5 Méthodes de consolidation.....	9
1.6 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés	9
1.7 Regroupements d'entreprises et écart d'acquisition.....	10
1.8 Règles et méthodes d'évaluation	10
1.9 Autres informations	15
PARTIE 2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	16
PARTIE 3 NOTES SUR LES POSTES DU BILAN	17
Note 1 – Immobilisations incorporelles.....	17
Note 2 – Ecart d'acquisition.....	18
Note 3 – Immobilisations corporelles.....	19
Note 4 – Immobilisations financières.....	20
Note 5 – Titres mis en équivalence.....	20
Note 6 – Clients et comptes rattachés.....	21
Note 7 – Autres créances et comptes de régularisation.....	21
Note 8 – Trésorerie nette.....	22
Note 9 – Autres fonds propres.....	22
Note 10 – Provisions pour risques et charges.....	22
Note 11 – Emprunts et dettes financières	23
Note 12 – Dettes fournisseurs autres dettes et comptes de régularisation	23
PARTIE 4 NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	24
Note 13 – Chiffre d'affaires.....	24
Note 14 – Autres produits d'exploitation	24
Note 15 – Achats consommés.....	25
Note 16 – Charges externes	25
Note 17 – Charges de personnel	25
Note 18 – Dotations aux amortissements dépréciations et provisions.....	26
Note 19 – Résultat financier.....	26
Note 20 – Résultat exceptionnel.....	27
Note 21 – Impôts sur le résultat.....	27
PARTIE 5 AUTRES INFORMATIONS	29
Note 22 – Effectifs	29
Note 23 – Parties liées.....	29
Note 24 – Engagements hors bilan.....	29
Note 25 – Honoraires des commissaires aux comptes.....	29

BILAN

<i>(en milliers d'euros)</i>		Clôture	Ouverture
Immobilisations incorporelles	<i>Note 1</i>	1 081 786	1 064 201
<i>Dont Ecarts d'acquisition</i>	<i>Note 2</i>	797 673	769 328
Immobilisations corporelles	<i>Note 3</i>	5 616	5 061
Immobilisations financières	<i>Note 4</i>	10 999	5 065
Titres mis en équivalence	<i>Note 5</i>	342	249
Actif immobilisé		1 098 743	1 074 576
Stocks et en-cours			
Clients et comptes rattachés	<i>Note 6</i>	124 121	102 319
Autres créances et comptes de régularisation	<i>Note 7</i>	66 192	52 892
<i>Dont Impôts différés Actif</i>		167	()
Valeurs mobilières de placement	<i>Note 8</i>	13 209	439
Disponibilités	<i>Note 8</i>	24 920	55 546
Actif circulant		228 443	211 197
Total Actif		1 327 185	1 285 773
Capital		3 074	2 882
Primes liées au capital		302 173	280 933
Réserves		(61 996)	(2)
Résultat net (Part du groupe)		(65 029)	(68 500)
Capitaux propres (Part du groupe)		178 222	215 314
Intérêts minoritaires		1 530	689
Autres fonds propres	<i>Note 9</i>	200 009	190 238
Total des capitaux propres		379 761	406 240
Ecart d'acquisition passif			
Provisions	<i>Note 10</i>	8 258	6 041
Dettes financières	<i>Note 11</i>	660 468	636 889
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>Note 12</i>	20 511	16 687
Autres dettes et comptes de régularisation	<i>Note 12</i>	258 187	219 915
<i>Dont Impôts différés Passif</i>		49 501	59 410
Dettes		939 167	873 492
Total Passif		1 327 185	1 285 773

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>		2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Chiffre d'affaires	<i>Note 13</i>	183 724	195 696
Autres produits d'exploitation	<i>Note 14</i>	8 663	24 685
Produits d'exploitation		192 387	220 381
Achats consommés	<i>Note 15</i>	(24 263)	(32 172)
Charges externes	<i>Note 16</i>	(55 525)	(69 540)
Impôts et taxes		(6 013)	(6 542)
Charges de personnel	<i>Note 17</i>	(59 841)	(64 850)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	<i>Note 18</i>	(29 670)	(34 390)
Opérations en commun			79
Charges d'exploitation		(175 311)	(207 415)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA		17 075	12 948
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA		17 075	12 948
Produits financiers		3 863	1 026
Charges financières		(84 070)	(87 940)
Résultat financier	<i>Note 19</i>	(80 207)	(86 914)
Produits exceptionnels		1 733	4 059
Charges exceptionnelles		(3 559)	(5 522)
Résultat exceptionnel	<i>Note 20</i>	(1 826)	(1 463)
Impôts sur les résultats	<i>Note 21</i>	485	7 107
Résultat net des entreprises intégrées		(64 472)	(68 322)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		57	(4)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(64 415)	(68 326)
Intérêts minoritaires		613	174
Résultat net (Part du groupe)		(65 029)	(68 500)

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Résultat net total des entités consolidées	(64 415)	(68 326)
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	23 529	22 178
Variation de l'impôt différé	(1 303)	(1 582)
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	(534)	(128)
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE	(57)	4
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	41 819	20 140
Marge brute d'autofinancement	(961)	(27 715)
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	12 423	(83 875)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	11 462	(111 589)
Acquisitions d'immobilisations	(12 682)	(28 408)
Réduction des autres immobilisations financières	193	6 890
Cessions d'immobilisations	1 555	1 892
Incidence des variations de périmètre	(21 011)	(653 725)
Variation nette des placements à court terme	(340)	880
Opérations internes Haut de Bilan		683
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(32 285)	(671 787)
Émissions d'emprunts	9 841	702 860
Remboursements d'emprunts	(4 946)	(5 289)
Dividendes versés des filiales		
Dividendes reçus/versés de la société mère		88
Augmentations / réductions de capital	12 159	122 581
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		
Actionnaires : capital appelé non versé	0	(4)
Variation nette des concours bancaires		
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	17 054	820 236
Variation de change sur la trésorerie (IV)		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(3 769)	36 859
Trésorerie : ouverture	36 859	
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass./ Chg méthode/ Juste valeur		
Trésorerie : clôture	33 090	36 859

Le besoin en fonds de roulement (BFR) lié à l'activité est en diminution de 12 423 K€ sur l'exercice. Cette variation s'explique par les mouvements suivants, hors variations de périmètre et reclassements :

- Une augmentation des créances clients et comptes rattachés de 19 227 K€ (augmentation du BFR)
- Une augmentation des autres créances et comptes de régularisation (hors impôts différés) de 13 402 K€ (augmentation du BFR)
- Une augmentation des dettes fournisseurs et comptes rattachés de 3 198 K€ (diminution du BFR)
- Une augmentation des autres dettes et comptes de régularisation (hors impôts différés) de 41 853 K€ (diminution du BFR).

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
Au 1er juillet 2022						
Affectation du résultat N-1						
Distribution/ brut versé			0		0	
Var. de capital en numéraire et souscrip	1 226	121 355			122 580	
Résultat				(68 500)	(68 500)	174
Variations de périmètre						515
Autres augmentations, diminutions	1 656	159 578	(2)		161 233	
Au 31 décembre 2023	2 882	280 933	(2)	(68 500)	215 314	689
Au 31 décembre 2024						
Affectation du résultat N-1			(68 500)	68 500		
Distribution/ brut versé						
Var. de capital en numéraire et souscrip	104	12 055	38		12 198	
Résultat				(65 029)	(65 029)	613
Variations de périmètre						228
Autres augmentations, diminutions	88	9 185	6 467		15 739	
Au 31 décembre 2024	3 074	302 173	(61 996)	(65 029)	178 222	1 530

Sur l'exercice 2024, les « autres augmentations, diminutions » correspondent :

- aux augmentations de capital consécutives aux apports en nature des actionnaires d'un montant de 9 272 K€,
- aux impacts des retraitements rétrospectifs relatifs à l'exercice antérieur d'acquisition du Groupe et consécutifs aux travaux complémentaires réalisés dans le délai d'affectation de l'écart d'acquisition, détaillés Note 2, pour un montant total de 6 467 K€.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Partie 1 Principes et méthodes comptables

Le groupe Odéon TopCo (ci-après « le Groupe »), constitué de la société Odéon TopCo (ci-après « la Société ») et de ses filiales, est un acteur national de référence du courtage en assurances et financements immobiliers.

Odéon TopCo, société par actions simplifiée immatriculée le 16 mai 2022 sous le numéro SIREN 913 596 847, est la société mère du Groupe.

L'exercice du Groupe débute le 1^{er} janvier 2024 et clos le 31 décembre 2024. L'exercice clos le 31 décembre 2023, d'une durée de 18 mois, est présenté dans les présents états financiers à titre de comparaison.

1.1 Présentation des comptes en normes françaises

Les comptes consolidés sont établis en conformité aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC n°2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont réalisés à partir des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2024. Toutes les sociétés du groupe clôturent à cette même date.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

1.2 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers conformément au règlement n°2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables nécessite de retenir certaines estimations et hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et charges, ainsi que des informations données dans l'annexe.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances et de la situation économique actuelle.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principales estimations effectuées par la Direction pour l'établissement des comptes consolidés portent principalement sur les travaux d'affectation des prix d'acquisition des entités acquises aux actifs et passifs identifiables ainsi que sur la détermination de la provision pour services à rendre.

1.3 Autres informations relatives à la comparabilité des comptes

1.3.1 *Changement de réglementation*

L'Autorité des normes comptables a adopté le règlement ANC n° 2023-05 relatif aux solutions informatiques qui est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les dispositions de ce règlement s'appliquent de manière prospective à tous les coûts engagés après la date d'ouverture de l'exercice de première application.

Les solutions informatiques comptabilisées en tant que frais de développement au bilan à l'ouverture de l'exercice 2024 ont été reclassées, pour leurs valeurs nettes comptables de 8 319 K€, au compte « Solutions informatiques », sans modification de valeur et sans impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Les solutions informatiques ainsi reclassées au bilan d'ouverture de l'exercice de première application et faisant déjà l'objet d'un amortissement continuent à être amorties sur leur durée d'utilisation résiduelle, selon les modalités décrites en note 1.

1.3.2 Autres éléments

Les concours bancaires passifs sont présentés de façon compensée avec la trésorerie active du fait d'un mécanisme de fusion des échelles d'intérêt. Au 31 décembre 2023, la trésorerie active et passive correspondante, d'un montant de 13 737 K€, étaient respectivement présentées en disponibilités et dettes financières.

1.4 Faits caractéristiques de l'exercice

Entrées de périmètre

Les opérations d'acquisition de la Société et ses filiales ont été les suivantes :

- Le 19 mars 2024, la totalité du capital social de la société 2J2N, société par actions simplifiée au capital social de 53 670 euros, dont le siège social est situé au 131 Avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 813 959 046, auprès des anciens associés de cette société, par la société Odeon Bidco. Cette opération a entraîné l'entrée en périmètre consolidé de 2J2N et de ses filiales (le « groupe Euodia »).
- Le 1^{er} octobre 2024, la totalité du capital social de la société Centre Interprofessionnel de Protection Sociale et d'Épargne (Cipse), société par actions simplifiée au capital social de 10 000 euros, dont le siège social est situé au 1 bis rue Mornay – 75004 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 447 891 847 par la société Cameron Newco.

Ces deux opérations sont soumises à des clauses de complément de prix dont la réalisation future est liée à des conditions de performance économique.

Les impacts de ces acquisitions sur les comptes consolidés du Groupe et ses unités génératrices de trésorerie (UGT) sont précisés en Note 2 « Écarts d'acquisition ».

Autres acquisitions

Le 6 décembre 2024, la totalité du capital social de la société Easybee, société par actions simplifiée au capital social de 181.117 euros, dont le siège social est situé au 21 rue de Madrid – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 824 963 490 par la société Entreprendre l'Avenir – Simplis.

La société Easybee n'est pas consolidée, compte tenu de son incidence non significative sur les comptes.

Fusions-absorptions

La société Assurcopro Sud a absorbé par voie de fusion la société ci-après :

- AssurPartenaires

La société Digital Insure a absorbé par voie de fusion la société ci-après :

- Alogie

Ces opérations de fusion sont sans incidence sur les comptes consolidés.

Cessions

La société Digital Insure a cédé la totalité de ses actions qu'elle détenait dans la société So-Soft, société par actions simplifiée au capital social de 146 333 euros, dont le siège social est situé au 56 Chemin du Rampeau – 38560 Jarrie, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 844 923 391.

Cette opération a entraîné la comptabilisation d'une plus-value de 823 k€.

Les comptes consolidés présentent à l'actif un compte courant de 1 003 k€, intégralement déprécié, dont le sort sera statué courant 2026. Le contrat de cession des titres prévoit également des clauses de compléments de prix fonction du chiffre d'affaires de la société à l'issue des exercices 2024 à 2028. Aucun complément de prix n'a été considéré au 31 décembre 2024.

La société Digital Insure a cédé la totalité de ses actions qu'elle détenait dans la société F.ASS.T, société par actions simplifiée au capital social de 19 167 €, dont le siège social est situé au 116 rue du Capitaine Favre – 16000 Angoulême, immatriculée au RCS d'Angoulême sous le numéro 832 017 446. Cette société était détenue à hauteur de 5,8% et était non consolidée en 2023. Cette opération a entraîné la comptabilisation d'une plus-value de 1 027 k€.

Augmentation de capital

Le 19 septembre 2024, la société Odeon TopCo a réalisé une augmentation de capital de 22 M€ (y compris primes d'émission) souscrite par ses actionnaires, dans le cadre du financement, notamment, de l'acquisition par Camerone Newco de la totalité du capital social de la société Centre Interprofessionnel de Protection Sociale et d'Épargne (Cipse).

1.5 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est défini comme la capacité d'exercer directement ou indirectement une autorité sur la gestion des politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle exclusif provient soit d'un contrôle de droit, soit d'un contrôle de fait, soit d'une situation de contrôle contractuel.

Les participations dans des entreprises dans lesquelles le Groupe ne détient pas le contrôle mais exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés qui ne sont pas considérées comme significatives en termes de chiffre d'affaires, de résultat net et de total du bilan et dont le développement prévisible est limité ne sont pas consolidées.

Le périmètre de consolidation est présentée en partie 2 de la présente annexe.

1.6 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées selon la méthode de consolidation d'intégration globale sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. De même, les résultats internes au Groupe (dividendes internes...) sont éliminés du résultat.

L'élimination des profits et des pertes entre deux sociétés en intégration globale est pratiquée en totalité, puis répartie entre les intérêts du Groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. Les opérations entre une entreprise en intégration globale et une entreprise en intégration proportionnelle sont éliminées au pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise.

1.7 Regroupements d'entreprises et écart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de comptabilité d'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs et passifs identifiables pris en charge lors d'un regroupement d'entreprises à la valeur que la société aurait accepté de payer si elle avait acquis les actifs et passifs identifiés séparément, en tenant compte de l'utilisation envisagée par la société.

A l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du Groupe, une évaluation provisoire est réalisée pour les actifs et passifs acquis identifiables, dont l'estimation est suffisamment fiable. La société consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à celui de l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de la comptabilisation et de l'évaluation des actifs et passifs identifiables.

Pendant ce délai, la société consolidante comptabilise des actifs ou des passifs additionnels ou ajuste les valeurs des actifs et des passifs identifiés sur la base des informations nouvelles obtenues, à condition que si ces informations avaient été connues à la date d'acquisition, elles auraient abouti à la comptabilisation de ces actifs et passifs à cette date.

Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

L'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans l'évaluation des actifs et passifs, évalués selon les articles 232-1 et suivants du règlement ANC 2020-01, identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif du bilan.

Selon le règlement n°2020-01 de l'ANC du 9 octobre 2020, les écarts d'acquisition sont amortis selon leur durée d'utilisation. Sauf en cas de durée limitée clairement documentée, les écarts d'acquisition ont une durée d'utilisation non limitée et ne sont donc pas amortissables à ce titre. Un test de dépréciation doit toutefois être réalisé à chaque clôture comptable et en présence d'un éventuel indicateur de perte de valeur.

En application de ce règlement, les principes retenus par le Groupe sont les suivants :

- Les écarts d'acquisition ont une durée d'utilisation non limitée dans le temps et ne sont donc pas amortis.
- Dans un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition des titres des sociétés consolidées, le Groupe procède à l'évaluation définitive de la valeur de l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondent généralement soit à une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. L'excédent négatif, inscrit au passif du bilan dans un poste spécifique, est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

1.8 Règles et méthodes d'évaluation

1.8.1 Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont portés en totalité dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Conformément au règlement ANC n°2023-05, les solutions informatiques (logiciels, ERP, sites internet, etc.) sont comptabilisées en immobilisations incorporelles à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les solutions produites sont immobilisées lorsqu'elles répondent aux critères d'activation définis dans l'article 611-3 (faisabilité technique, intention d'achever et capacité d'utiliser la

solution informatique, existence d'un marché ou utilité en interne, disponibilité des ressources techniques et fiabilité de l'évaluation).

Les dépenses d'étude préalable sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées. Les dépenses postérieures à la mise en service des immobilisations incorporelles sont comptabilisées également en charges, sauf si elles permettent de l'améliorer.

Les solutions informatiques sont amorties linéairement selon leur durée d'utilisation, généralement entre 3 et 5 ans.

Les coûts de développement qui respectent les critères d'activation sont portés à l'actif et sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée.

Les fonds de commerce créés ne sont pas comptabilisés.

Les portefeuilles de clientèle des sociétés du Groupe sont évalués à la valeur que le Groupe aurait accepté de payer si il avait acquis les actifs et passifs identifiés séparément, en tenant compte de l'utilisation envisagée par la société, à leur date d'entrée en périmètre et comptabilisés en immobilisations incorporelles. Ces portefeuilles font l'objet d'un amortissement sur une durée de 9 à 36 ans, qui reflète, aussi raisonnablement que possible, leur durée estimée d'utilisation par le Groupe.

Les marques sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, ou à la valeur à laquelle le Groupe aurait consenti à les payer s'il les avait acquises individuellement plutôt que dans un contexte de regroupement d'entreprises, et n'ont pas de durée d'utilisation limitée. Elles ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation.

1.8.2 Immobilisations corporelles

Les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilisation différentes, ils sont enregistrés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes. Les amortissements sont comptabilisés en charge selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée pour chaque composant.

Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

Constructions :	15 à 33 ans
Installation techniques :	3 à 10 ans
Agencements et aménagements :	10 à 20 ans
Matériels de bureau et informatique :	2 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles :	2 à 10 ans

1.8.3 Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés et les autres immobilisations financières sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. S'il y a lieu, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

Pour les titres de participation non consolidés, cette valeur d'utilité est appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres corrigée des plus-values latentes, de la rentabilité et des perspectives de la société.

L'estimation de la valeur d'utilité peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part d'actif net comptable.

1.8.4 Dépréciation des immobilisations

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée. Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée sont testés annuellement. Les autres immobilisations sont testées lorsqu'il existe un indice de perte de valeur à la clôture des comptes.

Chaque écart d'acquisition est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance à l'écart d'acquisition. Le test se fait au niveau du plus petit groupe d'UGT à partir duquel les activités sont suivies et gérées par la direction, c'est-à-dire dans le cas du Groupe, au niveau des secteurs d'activité dans lequel le Groupe exerce ses activités (voir détail en Note 2 de la présente annexe).

La valeur d'usage d'une immobilisation ou d'un groupe d'actifs correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est égale :

- à la somme des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction ;
- à laquelle s'ajoute une valeur terminale calculée par application d'un taux de croissance attendu des activités considérées à un flux normatif en général égal à la dernière année de la période d'extrapolation.

Le taux d'actualisation reflète les risques spécifiques à l'immobilisation ou au groupe d'actifs. Il ne reflète pas les risques et avantages déjà pris en compte dans les estimations des flux de trésorerie. La valeur vénale est appréciée par référence aux prix de marché.

1.8.5 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat en dotations aux dépréciations.

1.8.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les rubriques « disponibilités » et « valeurs mobilières de placement » comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les découverts bancaires figurent au passif dans les dettes financières.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles peuvent faire l'objet d'une dépréciation, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

1.8.7 Emprunts

Les passifs financiers comprennent les emprunts et autres dettes porteuses d'intérêt.

Les frais d'émission d'emprunts sont portés à l'actif et étalés sur la durée de vie des emprunts concernés selon une méthode en cohérence avec le profil d'amortissement de l'emprunt.

1.8.8 Provisions

Les estimations des provisions sont déterminées suivant la réglementation en vigueur et à partir du jugement de la direction de l'entreprise, complétées par l'expérience de transactions similaires et, dans certains cas, par des rapports d'experts indépendants.

Les risques et incertitudes qui affectent inévitablement de nombreux événements et circonstances sont pris en compte pour parvenir à la meilleure estimation des provisions.

Dans le cadre de l'activité AIC, certaines polices engagent les sociétés du Groupe à assurer la gestion des sinistres qui pourraient survenir pendant la période de couverture de la police d'assurance.

Le CA étant comptabilisé en totalité dès la date d'effet de la police, il a été enregistré simultanément une provision pour service à rendre (PSAR) afin d'anticiper en comptabilité les charges de gestion de ces sinistres à venir. Cette provision a été évaluée en calculant le nombre moyen de sinistres qui surviennent sur une police multipliée par son coût de traitement (salarial et frais afférents). Cette provision est dotée en totalité au moment de l'enregistrement du CA de la quittance et elle est ensuite reprise selon le rythme moyen de gestion observé dans les différentes entités du Groupe.

Pour l'activité Emprunteur, une provision est comptabilisée pour couvrir le risque de reversement de la portion non acquise de la commission de distribution précomptée en cas de chute de l'adhésion à l'intérieur du délai de reprise.

Une provision pour charge peut également être comptabilisée au titre du différentiel entre le montant des commissions de distribution reçues et celui dû aux courtiers détaillants qui résulterait de leur sortie du réseau.

1.8.9 Engagements de retraites et assimilés

L'engagement en matière d'indemnités de fin de carrière à payer dans le futur fait l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan.

Cette provision comprend les indemnités conventionnelles de fin de carrière et est chiffrée salarié par salarié dans l'hypothèse d'un départ à l'âge de 67 ans à l'initiative du salarié. La provision est estimée par application d'une méthode prospective avec une répartition des droits acquis basée sur le temps de présence. Cette évaluation tient compte de la rotation du personnel, de l'espérance de vie, de la revalorisation des rémunérations de 2% et de l'actualisation de l'indemnité à payer. La table de mortalité est issue des données 2022 de l'INSEE. Le taux d'actualisation utilisé est de 3,25%.

1.8.10 Impôts différés

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés au taux d'impôt applicable à la date d'arrêt des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale française et des taux d'imposition en vigueur.

Des impôts différés actifs sont constatés au titre des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des reports déficitaires. Un actif d'impôt différé afférant à des reports déficitaires est constaté lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale.

1.8.11 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est déterminé sur la base du prix convenu avec le client, net de rabais, remises et ristournes commercialement accordés, de la TVA et des autres taxes directement liées au chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsque le contrôle des biens ou services est transféré au client, ce qui correspond généralement au moment où la prestation de service est rendue. Les modalités spécifiques de reconnaissance du chiffre d'affaires par pôle d'activité sont les suivantes :

- **Pôle Assurances immobilières et construction (AIC – Assurance de biens couvrant les risques immobiliers) :**

Le chiffre d'affaires de cette activité est principalement constitué des commissions de courtage en assurance. Ces commissions, qui représentent la part revenant aux sociétés du Groupe, sont englobées dans le montant total des quittances émises et transmises aux assurés (ou à leurs représentants, tels que les syndicats de copropriété).

Seule la commission est comptabilisée en chiffre d'affaires ; le montant total de la prime d'assurance est enregistré en créances clients avec une contrepartie en dettes envers les compagnies d'assurance au bilan.

Le quittancement des primes et commissions afférentes étant réalisé via une quittance unique pour une année complète d'assurance, les commissions revenant au pôle AIC sont comptabilisées en chiffre d'affaires pour le montant de la quittance et font l'objet d'un produit constaté d'avance pour leur portion non acquise.

Les prestations de gestion d'assurance sont reconnues au fur et à mesure de leur réalisation.

- **Pôle Crédit (Courtage en crédit immobilier) :**

Le chiffre d'affaires de cette activité est constitué des commissions perçues sur les dossiers de crédits apportés aux établissements financiers et/ou des honoraires de conseil facturés aux clients.

Les commissions de courtage en crédit sont reconnues lorsque le financement est définitivement octroyé par l'établissement prêteur et que la prestation du Groupe est achevée. Les honoraires de conseil sont reconnus lorsque la prestation de conseil a été rendue au client.

- **Pôle Emprunteur (Courtage de prêts immobiliers et assurances emprunteurs – digital) :**

Le chiffre d'affaires de ce pôle provient :

- De commissions fixes de gestion comptabilisées au fur et à mesure de l'émission des primes. Le chiffre d'affaires de distribution est composé de commissions fixes de distribution comptabilisées au fur et à mesure de l'émission des primes, de frais de dossier facturés aux assurés comptabilisés lors du premier prélèvement des primes d'assurance, et de commissions variables conditionnées à l'atteinte de certains critères à l'atteinte de certains niveaux de résultat technique par la compagnie d'assurance comptabilisées au cours de l'exercice sur lequel ils sont atteints pour leur montant le plus probable.
- Des revenus issus des solutions digitales et des prestations d'accompagnement. Ces revenus sont reconnus en fonction de la nature de la prestation : soit à la finalisation de la prestation ponctuelle, soit de manière étalée sur la durée de la fourniture du service si celui-ci est continu (par exemple, accès à une plateforme, gestion de contrats).

- **Pôle Gestion de patrimoine :**

Le chiffre d'affaires de cette activité est généré par :

- Des honoraires de conseil en gestion de patrimoine. Ces honoraires sont reconnus lorsque la prestation de conseil (analyse patrimoniale, recommandations, etc.) a été rendue et, le cas échéant, validée par le client.

- Des commissions sur les produits d'investissement ou solutions immobilières recommandés. Ces commissions sont reconnues lorsque l'investissement est effectivement réalisé par le client et que la commission est définitivement acquise au Groupe. Le Groupe s'assure d'agir en tant qu'intermédiaire et non en tant que principal dans ces transactions pour la reconnaissance de ces commissions.

Pour l'ensemble des pôles, si des incertitudes existent quant à la recouvrabilité d'un montant déjà inclus dans le chiffre d'affaires, une dépréciation appropriée est comptabilisée.

1.9 Autres informations

1.9.1 Evénements postérieurs à la clôture

Acquisitions

Suivant un contrat d'acquisition en date du 22 janvier 2025, modifié par avenants successifs en date du 5 mars 2025 et du 14 mars 2025, la société Camerone Newco a acquis le 26 mars 2025 la totalité du capital social :

- De la société Aerial Assurances, société par actions simplifiée au capital social de 100 000 euros, dont le siège social est situé au 27-29, rue de Bassano – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 795 668 ; et
- De la société Althacs, société par actions simplifiée au capital social de 100€, dont le siège social est situé au 14, rue Michael Faraday – 49070 Beaucouze, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 884 693 144.

Suivant un contrat d'acquisition en date du 24 février 2025, la société Artemis Courtage a acquis le 20 mars 2025 la totalité du capital social de la société HK Conseil, société par actions simplifiée au capital social de 50.000 euros, dont le siège social est situé au 14, rue Voltaire – 54400 Longwy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Briey sous le numéro 497 529 289.

Suivant un contrat d'acquisition en date du 18 mars 2025, la société Groupe Odealim a acquis à cette même date la part minoritaire (31.41%) du capital social de la société Entreprendre l'Avenir - Simplis, société par actions simplifiée au capital social de 1.818 euros, dont le siège social est situé au 14, rue de Richelieu – 75001 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 809 500 028. A la suite de cette opération, la société Groupe Odealim détient désormais l'intégralité du capital social de la société Entreprendre L'Avenir - Simplis.

Augmentations de capital

- Le 6 mars 2025, la société Odeon TopCo a réalisé une augmentation de capital de 18 727.213,60 euros (y compris prime d'émission) souscrite par ses actionnaires dans le cadre du financement de l'acquisition par la société Camerone Newco de la totalité du capital social des sociétés Aerial Assurances, Althacs et HK Conseil.
- Le 26 mars 2025, la société Odeon TopCo a réalisé une augmentation de capital de 3 948 341,14 euros afin de rémunérer les titres Aerial et Althacs reçus par voie d'apport en nature.
- Le 17 avril 2025, la société Odeon TopCo a réalisé une augmentation de capital de 403 732,28 euros.

Partie 2 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe est composé de la société Odéon TopCo (ci-après « la Société ») et de l'ensemble des sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou sur lesquelles la Société exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2024 est présenté dans le tableau ci-après. L'ensemble des résultats sociaux présentés ci-dessous sont sur une période de 12 mois, y compris pour les sociétés ayant intégré le périmètre de consolidation en cours d'exercice

Périmètre	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation	Capitaux propres sociaux (en K€)	Résultat net social (en K€)
2J2N	100,00	100,00	IG	1 818	-90
Groupe Odealim	100,00	100,00	IG	350 454	8 794
AssurCopro Paris	100,00	100,00	IG	34 731	6 976
AssurCopro Sud	100,00	100,00	IG	29 851	5 988
Alogie	100,00	100,00	IG		
AssurPartenaires	100,00	100,00	IG		
APC Courtage	100,00	100,00	IG	1 995	858
Artémis Ambitions	100,00	100,00	IG	61 824	8 842
Artemis Courtage	100,00	100,00	IG	13 292	-2 404
AssurGérance	100,00	100,00	IG	1 102	454
Bessan Assurances Courtage	100,00	100,00	IG	1 960	1 752
Odealim JBSA	100,00	100,00	IG	6 845	1 999
Cameron Newco	100,00	100,00	IG	498 229	-3 956
Cautioneo	75,51	100,00	IG	-1 464	-342
Courtage De France Assurances	100,00	100,00	IG	1 994	1 044
CGR	100,00	100,00	IG	4 166	115
CII	100,00	100,00	IG	-1 702	-531
Cipse	100,00	100,00	IG	2 777	483
Corim	100,00	100,00	IG	956	28
Digital Insure Services	82,93	100,00	IG	3 101	1 484
Euodia Finance	100,00	100,00	IG	-522	-1 387
Euodia Courtage	100,00	100,00	IG	-488	-1 926
Mon Courtier D'Assurance	100,00	100,00	IG	1 353	-5
Fidesimmo Lyon Est	40,00		ME	97	51
Global Assure	100,00	100,00	IG	-891	-396
Gescopim	39,47		ME	227	67
Gescopim Prevoyance	39,47		ME	259	170
Global Risk Assurances	100,00	100,00	IG	210	188
Insor	100,00	100,00	IG	1 601	524
Interassurances	100,00	100,00	IG	-750	-1 259
Brun & JCD	100,00	100,00	IG	2 388	997
JNH GP	100,00	100,00	IG	-1 487	-279
Mon Assureur	75,00	100,00	IG	772	244
Digital Insure	100,00	100,00	IG	80 917	-30
NousAssurons.com	39,47		ME	4 282	853
Neodomos	75,00	100,00	IG	994	391
Odeon BidCo	100,00	100,00	IG	170 499	-77 551
Odeon PikCo	100,00	100,00	IG	311 914	-21
Odeon TopCo	100,00	100,00	IG	319 062	6 455
Preconys	100,00	100,00	IG	-21	-1
Roseline Brun	100,00	100,00	IG	851	196
Ripert de Grissac	100,00	100,00	IG	3 679	513
Rescue Finance	100,00	100,00	IG	-139	-53
SCA Brun	100,00	100,00	IG	9 632	1 191
Entreprendre l'Avenir - Simplis	68,59	100,00	IG	1 014	825
Odealim Caraïbes	100,00	100,00	IG	366	365
Valorama	100,00	100,00	IG	5 174	4 164

Partie 3 Notes sur les postes du bilan

Note 1 – Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amort.	Dépréciat.	Net	Ouverture
Frais de recherche et développement	167	(165)		2	8 574
Solutions informatiques, brevets, licences, droits similaires	53 103	(12 747)		40 355	32 107
Droit au bail	113			113	113
Autres immobilisations incorporelles	276 645	(33 292)	(217)	243 135	253 143
Ecart d'acquisition	797 673			797 673	769 328
Immobilisations incorporelles en cours	509			509	934
Immobilisations incorporelles	1 128 208	(46 205)	(217)	1 081 786	1 064 201

La variation des immobilisations incorporelles brutes se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Clôture	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Frais de recherche et développement	10 953	167			197	(10 983)
Solutions informatiques, brevets, licences, droits similaires	38 149	53 103	1 891	(187)	1 324	11 926
Droit au bail	113	113				
Autres immobilisations incorporelles	269 790	276 645	908	(16)		5 963
Ecart d'acquisition	769 328	797 673			34 610	(6 266)
Immobilisations incorporelles en cours	934	509	695	(27)	(77)	(1 017)
Immobilisations incorporelles	1 089 267	1 128 208	3 493	(230)	36 054	(376)

La colonne « variations de périmètre » regroupe les valeurs d'entrée des immobilisations incorporelles issues des acquisitions de la société Cipse et du groupe Euodia (cf. Note 2).

La colonne « autres variations » inclut essentiellement des reclassements internes aux immobilisations incorporelles, notamment :

- le reclassement au 1^{er} janvier 2024 de 10 983 K€ de frais de développement informatiques en « solutions informatiques », dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2023-05 (cf. partie 1.8.1 de la présente annexe) ;
- le reclassement de 6 000 K€ d'écarts d'acquisition en autres immobilisations incorporelles dans le cadre des travaux complémentaires liés à l'affectation des écarts d'acquisition (cf. Note 2) ;
- la mise en service de 1 017 K€ d'immobilisations incorporelles en cours, reclassées en solutions informatiques au cours de l'exercice.

La variation des amortissements des immobilisations incorporelles se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements des frais de recherche et développement	(2 378)	(165)	(373)		(77)	2 663
Amortissements solutions informatiques & droits similaires	(6 008)	(12 747)	(3 498)	186	(735)	(2 693)
Amortissements des autres immos incorp.	(16 647)	(33 292)	(14 845)	16		(1 816)
Amortissements des écarts d'acquisition						
Amortissements des immobilisations incorporelles	(25 033)	(46 205)	(18 717)	202	(811)	(1 846)

La colonne « autres variations » inclut principalement les éléments suivants :

- le reclassement au 1^{er} janvier 2024 de 2 663 K€ d'amortissements relatifs aux solutions informatiques dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2023-05 (cf. partie 1.8.1 de la présente annexe) ;
- l'amortissement rétrospectif des actifs complémentaires identifiés dans le cadre des travaux complémentaires détaillés en Note 2, pour un montant de 1 846 K€.

Note 2 – Ecarts d'acquisition

La variation des écarts d'acquisition ventilés par unité génératrice de trésorerie (UGT) se présente de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Variations de périmètre	Autres variations	Clôture
Ecart d'acquisition	769 328	34 610	(6 266)	797 673
Pôle AIC	507 757		171	507 927
Pôle Crédit	100 013		(192)	99 820
Pôle Emprunteur	161 559	19 172	(6 244)	174 487
Pôle Gestion de patrimoine		15 438		15 438

Le montant en variations de périmètre correspond aux écarts d'acquisitions des sociétés acquises en cours d'exercice. Ce montant est constitué des écarts de première consolidation de la société Cipse (pôle Emprunteur), pour 19 172 K€, et du groupe Euodia (pôle Gestion de patrimoine) pour 15 438 K€.

Les autres variations correspondent principalement à l'ajustement de l'écart d'acquisition du pôle Emprunteur consécutif aux travaux complémentaires de revue des conditions d'acquisition du Groupe au 30 septembre 2022 et d'évaluation des actifs et des passifs identifiables. Ces travaux ont résulté en :

- une diminution de l'écart d'acquisition de (6 000) K€ en contrepartie d'une augmentation du même montant des portefeuilles de contrats, comptabilisés en « autres immobilisations incorporelles »,
- une prise en compte de l'amortissement rétrospectif, au titre de l'exercice 2022-2023, de ces portefeuilles de contrats, comptabilisé en diminution des réserves consolidées pour un montant de 1 846 K€, et
- une revue du montant des impôts différés passifs relatifs aux écarts d'évaluation, dont l'impact rétrospectif de 8 312 K€, au titre de l'exercice 2022-2023, a été comptabilisé en augmentation des réserves consolidées.

Conformément à l'article 231-10 du règlement ANC n°2020-01, il a été procédé, au 31 décembre 2024, à une évaluation provisoire et suffisamment fiable des actifs et des passifs identifiables des nouvelles sociétés acquises.

Le Groupe dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, soit au 31 décembre 2025, pour procéder aux analyses et expertises nécessaires susceptibles de modifier l'évaluation des actifs et des passifs identifiables acquis au cours de l'exercice, et par conséquent la valeur brute des écarts d'acquisition et l'affectation de ces derniers par branche d'activité.

Les acquisitions de la société Cipse et du groupe Euodia sont soumises à des clauses de complément de prix. La réalisation future de ces clauses étant liée à des critères incertains à la date d'arrêtés des comptes, aucune dette à ce titre n'a été comptabilisée au 31 décembre 2024. S'il devient probable que ces clauses s'activent et que leur montant puisse être déterminé de façon fiable, l'impact de ces compléments de prix sera comptabilisé en augmentation des écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test annuel de dépréciation en présence ou non d'indice de perte de valeur.

Pour les besoins du test de dépréciation, il a été défini 4 unités génératrices de trésorerie (UGT) qui correspondent aux 4 activités du Groupe : AIC (assurance de biens couvrant les risques immobiliers), Crédit (courtage immobilier), Emprunteur (pôle 100% digital dédié au courtage de prêts immobiliers et assurances emprunteurs) et Gestion de patrimoine.

Conformément aux principes exposés en partie 1.8.4, une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité approchée par la méthode DCF (projection de flux de trésorerie basés sur un business plan à 5 ans, et extrapolation au-delà de la période de 5 ans à partir d'un taux de croissance à l'infini).

Au 31 décembre 2024, les tests de dépréciation ont été réalisés en utilisant un taux d'actualisation de 8,6% et un taux de croissance à l'infini de 2%. Les tests de dépréciation réalisés sur la base de ces hypothèses n'ont conduit à la constatation de dépréciation pour aucune des UGT testées.

Des tests de sensibilité ont également été menés afin d'évaluer l'impact d'évolutions défavorables des hypothèses-clé sur les valeurs recouvrables des UGT (augmentation du taux d'actualisation et/ou baisse du taux de croissance à l'infini). Ces tests de sensibilité ont confirmé l'absence de dépréciation même en cas d'évolution raisonnablement possible de ces hypothèses.

Les écarts d'acquisition concernant les entités mises en équivalence s'élèvent à 2,9 M€. Ces entités sont au sein du pôle AIC.

Note 3 – Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amort.	Dépréciat.	Net	Ouverture
Agencements et aménagements de terrains	23			23	23
Constructions	813	(797)		16	25
Constructions sur sol d'autrui	25	(23)		2	4
Installations techniques, matériel & outillage	24	(24)			
Installations générales, agencements, aménagements divers	6 285	(3 318)		2 966	2 911
Matériel de transport	958	(833)		125	262
Mobilier, matériel de bureau et informatique	5 542	(3 899)		1 643	1 486
Immobilisations corporelles en cours	778			778	2
Avances et acomptes s/immo. corp.	63			63	348
Immobilisations corporelles	14 511	(8 895)		5 616	5 061

La variation des immobilisations corporelles brutes se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Clôture	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Agencements et aménagements de terrains	23	23				
Constructions	1 121	813	2	(310)		
Constructions sur sol d'autrui	25	25				
Installations techniques, matériel & outillage	45	24		(20)	(1)	
Installations générales, agencements, aménagements divers	5 632	6 285	569	(599)	327	357
Matériel de transport	1 061	958	12	(115)		
Mobilier, matériel de bureau et informatique	5 366	5 542	675	(894)	282	113
Immobilisations corporelles en cours	2	778	776			
Avances et acomptes s/immo. corp.	348	63	75			(359)
Immobilisations corporelles	13 623	14 511	2 108	(1 937)	607	111

La variation des amortissements des immobilisations corporelles se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements des constructions	(1 097)	(797)	(72)	264		107
Amortissements des constructions sur sol d'autrui	(20)	(23)	0			(2)
Amortissements install tech. matériel & outil.	(44)	(24)		20	1	
Amortissements des installations, agencements & aménagements	(2 721)	(3 318)	(600)	317	(209)	(105)
Amortissements du matériel de transport	(799)	(833)	(149)	115		
Amortissements du mobilier, matériel de bureau et informatique	(3 880)	(3 899)	(590)	764	(194)	0
Immobilisations corporelles	(8 562)	(8 895)	(1 411)	1 479	(401)	0

Note 4 – Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Dépréciat.	Net	Ouverture
Titres de participation	3 672		3 672	900
Créances rattachées à des participations	2		2	
Intérêts courus sur créances et prêts				18
Titres immobilisés (non courants)	5 362	(5)	5 357	2 607
Titres immobilisés				
Prêts	1 264	(1 004)	260	215
Dépôts et cautionnements versés	1 327		1 327	1 166
Autres créances immobilisées	379		379	160
Immobilisations financières	12 007	(1 009)	10 999	5 065

Les titres de participations non consolidés concernent les entités suivantes :

- Immo Assurance : Siège Social 76 Boulevard du 11 novembre 1918, 69100 Villeurbanne, détenue à 25% par Groupe Odealim ;
- Lya Holding : Siège Social 4 rue de la républiques, 69001 Lyon, détenue à 13% par Odeon Bidco.
- SCI Maxim : Siège Social 18 rue Rossini, 06000 Nice, détenue à 99% par Groupe Odealim
- Ovyta Patrimoine : Siège Social 131 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, détenue à 51% par 2J2N
- EasyBee : Siège Social 21 rue de Madrid, 75008 Paris, détenue à 100% par Entreprendre l'Avenir.

Les titres immobilisés concernent des obligations convertibles hors groupe.

La variation des immobilisations financières brutes se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Clôture	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	900	3 672	35 042	(1 243)	(30 967)	(60)
Créances rattachées à des participations		2	16	(16)	2	
Intérêts courus sur créances et prêts	18		(18)			
Titres immobilisés (non courants)	2 612	5 362	2 862	(111)		
Prêts	215	1 264	46			1 004
Dépôts et cautionnements versés	1 166	1 327	216	(178)	122	
Autres créances immobilisées	160	379	149			70
Immobilisations financières	5 070	12 007	38 313	(1 547)	(30 843)	1 014

Note 5 – Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence sont composés des entités suivantes :

- Fidesimmo Lyon Est
- NousAssurons.com
- Gescopim
- Gescopim Prevoyance.

Note 6 – Clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Clôture	Ouverture
Clients et comptes rattachés	125 843	104 112
Dépr. clients et comptes rattachés	(1 722)	(1 792)
Clients et comptes rattachés	124 121	102 319

L'ensemble des clients et comptes rattachés présente une échéance de moins d'un an.

Note 7 – Autres créances et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Dépréciat.	Clôture	Ouverture
Avances et acomptes versés sur commandes	1 562		1 562	670
Créances sur personnel & org. Sociaux	659		659	507
Créances fiscales hors IS	3 426		3 426	4 153
Impôts différés - actif	167		167	0
Etat, Impôt sur les bénéfices	2 322		2 322	1 543
Comptes courants	978		978	1 000
Créances sur cessions d'actifs	2		2	
Autres créances - non courant	26		26	
Autres créances	39 993		39 993	27 863
Intérêts courus sur créances	40		40	40
Compte d'ajustement (intra-groupe bas de bilan)	0		0	0
Charges à répartir	11 561		11 561	13 912
Charges constatées d'avance	5 455		5 455	3 203
Autres créances et comptes de régularisation	66 192		66 192	52 892

Les autres créances sont essentiellement constituées des créances vis-à-vis des compagnies d'assurance comptabilisées dans le cadre des activités de courtage du Groupe.

L'ensemble des autres créances et comptes de régularisation présente une échéance de moins d'un an, hormis les charges à répartir (frais d'émission d'emprunts), dont la reprise en résultat est étalée sur la durée des emprunts sous-jacents.

Note 8 – Trésorerie nette

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Clôture
VMP - Equivalents de trésorerie		12 430
VMP - Autres placements	439	478
Intérêts courus non échus s/ VMP		301
Disponibilités	55 455	24 874
Intérêts courus non échus s/ dispo.	91	46
Dépréciations sur VMP - Equivalents de trésorerie		
Dépréciations sur VMP - Autres placements		
Trésorerie active	55 985	38 130
Concours bancaires (trésorerie passive)	18 687	4 260
Trésorerie passive	18 687	4 260
Trésorerie passive assimilée une dette	1	1
Trésorerie nette	37 297	33 868

Note 9 – Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont composés :

- d'obligations remboursables en actions (ORA) : 199 822 K€ contre 190 051 K€ à la clôture de l'exercice précédent
- de subventions d'investissement : 186 K€ (sans variation par rapport à la clôture de l'exercice précédent).

Note 10 – Provisions pour risques et charges

La variation des provisions se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Variations de périmètre
Provisions pour litiges	182	1 253	1 143	(72)	
Autres provisions pour risques	77	674	674	(77)	
Provisions pour pensions et retraites	800	646	168	(325)	3
Autres provisions pour charges	4 982	5 685	5 605	(4 902)	
Provisions	6 041	8 258	7 591	(5 376)	3

Les provisions pour litiges sont principalement composées :

- provisions pour fermeture d'agence : 350 K€
- provision litige client : 285 K€
- provisions pour risque de reprise précompte : 500 K€

Les « autres provisions pour charges » sont essentiellement composées de la provision pour services à rendre (PSAR).

Note 11 – Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Clôture	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts obligataires	582 023	603 949				21 925
Emprunts auprès établis. de crédit	6 061	3 903		(3 262)	1 034	70
Dépôts et cautionnements reçus	301	301				
Autres emprunts et dettes assimilées	6 669	27 591		(1 684)	(41)	22 647
Intérêts courus sur emprunts	23 147	20 464	41 819			(44 502)
Dettes rattachées à des participations						
Concours bancaires (trésorerie passive)	18 687	4 260			2	(14 429)
Concours bancaires (dettes)	1	1				
Intérêts courus non échus - passif						
Dettes financières	636 889	660 468	41 819	(4 946)	996	(14 289)

Les autres variations concernent essentiellement les flux de capitalisation des intérêts courus, dont une partie a été capitalisée en obligations remboursables en actions (présentées en autres fonds propres).

Le détail des dettes financières par échéance se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Clôture	< 1an	1 << 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	603 949			603 949
Emprunts auprès établis. de crédit	3 903	3 055	848	
Dépôts et cautionnements reçus	301			301
Autres emprunts et dettes assimilées	27 591	24 050	3 541	
Intérêts courus sur emprunts	20 464	20 464		
Concours bancaires (trésorerie passive)	4 260	4 260		
Concours bancaires (dettes)	1	1		
Dettes financières	660 468	51 830	4 389	604 249

Note 12 – Dettes fournisseurs autres dettes et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Clôture	Ouverture
Dettes fournisseurs	20 511	16 687
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 511	16 687
Avances, acomptes reçus sur commandes	13 927	12 314
Dettes sociales	12 769	9 730
Dettes fiscales (hors IS)	3 420	3 166
Etat - impôts sur les bénéfices	300	47
Comptes courants groupe	491	1 147
Dettes s/ acquis. d'actifs	10 528	3 872
Autres dettes	145 848	113 201
Charges à payer		2
Produits constatés d'avance	21 403	17 027
Impôts différés - passif	49 501	59 410
Autres dettes et comptes de régularisation	258 187	219 915
Total	278 698	236 603

L'ensemble de ces dettes et comptes de régularisation (hors impôts différés passifs) présente une échéance de moins d'un an.

Les autres dettes sont notamment constituées des dettes vis-à-vis des compagnies d'assurance.

Les produits constatés d'avance sont principalement composés de quittances anticipées.

Les impôts différés passifs concernant principalement :

- le retraitement lié à l'écart d'évaluation pour 52 266 K€.
- les frais d'acquisitions de titres pour (2 565) K€

Partie 4 Notes sur les postes du compte de résultat

Note 13 – Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Ventes de marchandises	2	794
Production vendue de biens		46
Production vendue de services	160 562	167 879
Produits des activités annexes	23 226	26 437
Rabais, remises et ristournes accordés	(66)	541
Chiffre d'affaires	183 724	195 696

Le Groupe est structuré autour de quatre principaux secteurs d'activité :

- le courtage en assurance de biens couvrant les risques immobiliers (pôle Assurances immobilières et construction – AIC) ;
- le courtage en crédit immobilier (pôle Crédit) ;
- le courtage de prêts immobiliers et assurances emprunteurs – digital (pôle Emprunteur) ;
- la gestion de patrimoine (pôle Gestion de patrimoine).

Le chiffre d'affaires net par secteur d'activité est détaillé ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Gestion de patrimoine	8 109	
AIC	84 096	89 719
Emprunteur	44 979	48 849
Crédit	46 539	57 129
Chiffre d'affaires	183 724	195 696

Le Groupe opérant majoritairement en France, il y réalise une part substantielle de son chiffre d'affaires. Il n'est donc pas présenté de ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique.

Note 14 – Autres produits d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Production immobilisée	2 366	3 386
Subventions d'exploitation	223	(122)
Reprise sur provisions d'exploitation	5 180	7 069
Rep./Prov. engagements de retraite	196	264
Rep./Dépr. sur actif circulant	221	1 002
Transferts de charges d'exploitation	449	13 054
Autres produits	27	31
Autres produits d'exploitation	8 663	24 685

Note 15 – Achats consommés

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Achats de marchandises		(1)
Achats d'études et prestations de services	(23 332)	(31 185)
Achats non stockés de matières et fournitures	(931)	(986)
Achats consommés	(24 263)	(32 172)

Note 16 – Charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Sous-traitance	(10 367)	(4 295)
Redevances de crédit-bail et assimilées	(153)	(164)
Locations immobilières et charges locatives	(6 672)	(7 523)
Locations mobilières et charges locatives	(878)	(878)
Entretien et réparations	(2 844)	(2 616)
Primes d'assurances	(885)	(1 322)
Autres services extérieurs	(1 786)	(2 282)
Redevances		
Personnel détaché et interimaire	(105)	(274)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(23 768)	(25 400)
Publicité, publications, relations publiques	(2 793)	(2 823)
Transport	(39)	(53)
Déplacements, missions et réceptions	(1 828)	(2 348)
Frais postaux et frais de télécommunications	(1 195)	(1 374)
Frais bancaires	(678)	(15 998)
Autres charges externes	(783)	(754)
Pertes sur créances irrécouvrables	(14)	(9)
Autres charges	(737)	(1 429)
Charges externes	(55 525)	(69 540)

Note 17 – Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Rémunérations du personnel	(41 310)	(45 022)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(17 649)	(18 970)
Autres charges de personnel	(478)	(135)
Participation des salariés	(403)	(724)
Charges de personnel	(59 841)	(64 850)

Note 18 – Dotations aux amortissements dépréciations et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(18 953)	(20 072)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(1 340)	(2 052)
Dot./Amt. charges à répartir	(2 351)	(2 142)
Dot. aux provisions d'exploitation	(6 806)	(7 831)
Dot/Prov. engagements de retraite	(149)	(153)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(71)	(2 140)
Dotations d'exploitation	(29 670)	(34 390)

Note 19 – Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Produits sur créances et VMP	469	130
Rep. sur provisions à caractère financier		98
Reprise sur dépréciation titres - groupe		7
Autres produits financiers	3 393	790
Produits financiers	3 863	1 026
Charges d'intérêts	(82 106)	(87 390)
Pertes sur créances financières et VMP		(8)
Autres charges financières	(960)	(542)
Dot. dépr. sur actifs financiers	(1 004)	
Charges financières	(84 070)	(87 940)
Résultat financier	(80 207)	(86 914)

Note 20 – Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	102	423
Produits excep. s/ exercices antérieurs	64	1 240
Produits de cession d'immo. incorp.	17	841
Produits de cession d'immo. corp.	1	
Produits de cession de titres	1 537	1 051
Subv. invest. virées au résultat, de l'ex.		(142)
Autres produits exceptionnels	12	290
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel		354
Produits exceptionnels	1 733	4 059
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(1 040)	(3 726)
Charges excep. sur exercices antérieurs	(683)	(312)
VNC des titres conso cédés	(1 243)	(58)
VNC des immo. incorp. cédées	(28)	(457)
VNC des immo. corp. cédées	(459)	50
VNC des titres cédés	(111)	(722)
+/- value de consolidation	821	(7)
Autres charges exceptionnelles	(55)	(138)
Dotations aux amortissements exceptionnels des imm	(19)	(20)
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	(636)	(122)
Dot. excep./Dépr. actif circulant	(108)	(12)
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat exception)		2
Charges exceptionnelles	(3 559)	(5 522)
Résultat exceptionnel	(1 826)	(1 463)

Note 21 – Impôts sur le résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Impôt sur les bénéfices	(824)	(12 886)
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	7	18 411
Impôts différés	1 303	1 582
Impôts sur les résultats	485	7 107

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024 (12 mois)	2023 (18 mois)
Résultat des entreprises intégrées	-64 415	-68 326
Réintégration des impôts sur le résultat	542	7 103
Résultat avant impôts sur le résultat	-64 958	-75 429
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	16 239	18 857
Effets des différences de base	-2 827	-10 306
Effets des déficits non activés	-13 335	-19 317
Effets des différences de taux	0	543
Effets des dispositions fiscales particulières	408	17 330
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	485	7 107
CHARGE D'IMPOT REELLE	485	7 107
ECART	0	0
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>0,75%</i>	<i>9,42%</i>

Le déficit fiscal reportable du groupe d'intégration fiscale s'élève à 49 490 K€ (en base) à la clôture. Ce déficit n'est pas activé.

Les effets des différences de base sont principalement dus à la non-déduction par le Groupe d'une portion de ses charges financière nettes.

Les entités ci-dessous font parties de l'intégration fiscale :

- Odéon Topco (société tête de groupe d'intégration fiscale)
- Groupe Odealim
- AssurCopro Paris
- AssuCopro Sud
- AssurPartenaires
- APC Courtage
- Artémis Ambitions
- Artemis Courtage
- AssurGérance
- Bessan Assurance Courtage
- Camerone Newco
- CGR
- Corim
- Courtage de France
- Mon courtier d'assurance
- Global Assure
- Global Risk Assurance
- Insor
- Interassurances
- Brun & JCD
- JNH GP
- Digital Insure (ex N38)
- Odealim JBSA
- Odeon Bidco
- Odeon Pikco

- Roseline Brun
- Ripert de Grissac
- Rescue Finance
- SCA Brun
- Valorama

Partie 5 Autres informations

Note 22 – Effectifs

	2024	2023
Effectif moyen interne	731	623
Cadres	329	240
Agents de maîtrise et techniciens	383	363
Employés	19	21

Note 23 – Parties liées

L'emprunt obligataire remboursable en actions de 200 M€ a été souscrit par les actionnaires de la société Odéon Topco. Les intérêts capitalisés représentent un montant de 22,7 M€ et les intérêts courus représentent un montant de 20,5M€.

Note 24 – Engagements hors bilan

Le 29/09/2022, la société Odéon Topco a donné en garantie les titres des sociétés ci-dessous au titre de la dette envers Kroll Trustee Services Limited en qualité d'agent des Sûretés.

Sociétés dont les titres sont nantis :

- Odeon Pikco
- Assur'Partenaires
- AssurCopro
- AssurCoproSud
- Groupe ODEALIM
- Camerone NewCo
- Artemis Ambitions
- Odeon BidCo
- Digital Insure.

Note 25 – Honoraires des commissaires aux comptes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024	2023
Rémunérations des commissaires aux comptes	465	453

Le détail des honoraires par cabinet pour l'année 2024 est décomposé de la façon suivante :

- Deloitte : 195 K€ dont 17,4 K€ pour des services autres que la certification des comptes
- KPMG : 188 K€ dont 17,4 K€ pour des services autres que la certification des comptes
- Autres : 81 K€